

LIVRE 2

Règlements de Tir sur cibles en plein air

Cette édition contient toutes les lois et textes d'application de loi approuvés par le Congrès jusqu'au 30 août 2009 ainsi que les textes d'application prenant effet le 1^{er} avril 2010. Il peut exister des textes d'application de loi, des interprétations ainsi que des changements aux textes d'application de loi ajoutés après cette date qui peuvent affecter cette édition. Prière de vérifier sur le site Internet de la FITA (www.archery.org) la liste de tous les nouveaux textes d'application, changements aux textes d'application et interprétations qui peuvent être en vigueur.
Cette version remplace toutes les versions précédentes.

CHAPITRE 7**EPREUVES EN PLEIN AIR**

(Les détails concernant l'organisation des championnats du Monde figurent dans le Manuel de l'Organisateur).

7.1 AMENAGEMENT DES TERRAINS**7.1.1 Le terrain doit remplir les conditions suivantes:**

- 7.1.1.1 Le terrain devra être mis d'équerre et chaque distance mesurée avec précision à partir d'un point partant de la verticale du jaune de chaque cible jusqu'à la ligne de tir.
La tolérance d'erreur à 90/70/60 m est de +/- 30 cm. A 50/40/30 m, elle est de +/- 15 cm.*
- 7.1.1.2 Une ligne d'attente devra être tracée à 5 m au moins de la ligne de tir.*
- 7.1.1.3 Chaque butte de tir devra être inclinée de manière à former un angle compris entre environ 10 et environ 15 degrés avec la verticale mais sur une série de buttes alignées celles-ci devront toutes avoir le même angle d'inclinaison.*
- 7.1.1.4 La ligne formée par les centres jaunes doit toujours paraître alignée.*
- 7.1.1.5 Tous les athlètes d'une même division ou catégorie doivent être placés sur une seule ligne.*
- 7.1.1.6 Quand cela est possible le nombre de buttes de tir devra être suffisant pour qu'il n'y ait pas plus de 3 athlètes par cible. Toutefois si le terrain ne le permet pas, il ne devra pas avoir plus de 4 athlètes par butte.*
- 7.1.1.7 Il y aura un point marqué sur la ligne de tir, directement opposé à chaque butte. Il y aura aussi un numéro correspondant à cette butte entre 1 m et 2 m devant la ligne de tir. Si 2 ou plus de 2 athlètes tirent en même temps sur la même butte, les positions de tir seront marquées sur la ligne de tir. Un minimum d'espace de 80 cm par athlète sera garanti. En cas de participation d'athlètes en chaise roulante, il sera nécessaire de prévoir plus d'espace.*
- 7.1.1.8 Il devra y avoir des lignes formant des angles droits avec la ligne de tir et allant de cette ligne de tir à la ligne formée par les buttes de tir. Elles devront être tracées de manière à contenir 1, 2, 3 ou 4 buttes de tir.*
- 7.1.1.9 Une ligne des 3m sera marquée en face de la ligne de tir.*
- 7.1.1.10 Des barrières devront être dressées pour retenir les spectateurs. Elles devront se trouver à au moins 20 m de part et d'autre de la ligne des buttes de tir de 90 m. L'organisateur pourra réduire la distance à un minimum de 10 m de part et d'autre de la ligne de tir. Ceci assurerait une marge de 13 m de part et d'autre de la ligne des buttes de tir lorsque celles-ci seront déplacées à 30 m.*

Des barrières seront placées à au moins 10 m derrière la ligne d'attente. Les barrières doivent être installées à au moins 50 m derrière la ligne des buttes de tir à 90 m. Cela créera une zone de sécurité de 110 m lorsque les buttes de tir sont déplacées à 30 m. Cette distance de 50 m pourra être réduite lorsqu'il sera possible de créer une zone de sécurité valable (buttes naturelles du terrain, filets ou système similaire pour autant qu'ils ne puissent être pénétrés ou traversés par les flèches).

Cette butte d'arrêt, naturelle ou artificielle sera suffisamment haute pour pouvoir arrêter les flèches qui viendraient à passer juste au dessus du sommet des buttes de tir à 90 m. On prêtera attention à toute distraction causée aux athlètes par les mouvements du public etc... se trouvant derrière les buttes de tir.

7.1.1.11 Lors de l'Epreuve Olympique et de duels Arc à poulies, les hommes et les dames tireront sur la même cible à des moments différents de la journée. Lors des Epreuves Eliminatoires, les buttes de tir devront être placées serrées par paires. Lors des Epreuves Finales, il y aura y avoir 2 paires de buttes de tir, placées chacune de part et d'autre de la zone de séparation.

7.1.1.12 Pour l'Epreuve Olympique et de duels Arc à poulies, un terrain d'entraînement devra être aménagé à côté du terrain de compétition, terrain sur lequel les athlètes qui sont toujours en compétition pourront s'entraîner pendant les Epreuves Eliminatoires et Finales.

7.1.1.13 Pour l'Epreuve par équipes, une ligne sera nettement marquée à 1 m derrière la ligne de tir. Cette ligne n'aura pas moins de 3 cm d'épaisseur.

7.1.1.14 Pour l'Epreuve par équipes, des zones réservées aux athlètes seront aménagées derrière la ligne de 1 m, mettant à disposition assez de place pour 3 athlètes et leur équipement, il y aura aussi une zone réservée pour les entraîneurs derrière celle des athlètes. S'il y a assez de place, il y aura aussi une zone réservée pour l'arbitre entre les 2 équipes.

7.2 EQUIPEMENT DES SITES DE TIR

7.2.1 Blasons

Il y a 5 blasons de Tir sur Cibles à l'extérieur:

- les blasons de 122 cm, 122 cm de diamètre,
- les blasons de 80 cm, 80 cm de diamètre,
- les blasons multifaces de 80 cm de 6 anneaux (disposition multiple avec des zones marquantes de 5 à 10),
- et les blasons multifaces de 80 cm de 5 anneaux (disposition multiple avec des zones marquantes de 6 à 10).
- Le blason Touché/Manqué

Seuls ces blasons fabriqués sous la licence de la FITA devront être utilisés pour les compétitions FITA.

7.2.1.1 Description

Les blasons de 122 cm et de 80 cm sont divisés en 5 zones concentriques de couleurs partant du centre comme suit: or (jaune), rouge, bleu clair, noir et blanc. (Il n'y a pas de ligne de séparation entre le bleu clair et le noir ni entre le noir et le blanc). Chacune de ces zones colorées est divisée en 2 parties égales par de fines lignes de manière à former 10 zones marquantes. Ces zones sont mesurées à partir du centre:

- 6,1 cm pour le blason de 122 cm,
- 4 cm pour le blason de 80 cm.

Ces lignes de division devront se trouver entièrement à l'intérieur de la zone marquante la plus élevée. La ligne marquant la partie extérieure de la zone blanche doit se trouver entièrement dans la zone marquante. La largeur de ces petites lignes de division, ainsi que la ligne extérieure ne dépassera pas 2 mm pour les blasons de 122 et 80 cm. Le centre de la cible est appelé "pinhole" et doit être indiqué par une petite croix « x » dont les traits ne peuvent pas excéder 1 mm de largeur et 4 mm de longueur. Un "10 intérieur" (marqué X sur les feuilles de score) de 6,1 cm de diamètre sera dessiné sur les blasons de 122 cm et un "10 intérieur" de 4 cm de diamètre sera dessiné sur les blasons de 80 cm et sera utilisé pour départager les égalités de classement.

- Des blasons de 80 cm de 6 anneaux peuvent être utilisés aux distances de 50 m, 40 m et 30 m. (La disposition triangulaire est obligatoire pour les Championnats du Monde de Tir sur cibles à 50 m). Les anneaux doivent avoir la même dimension que sur les blasons FITA de 80 cm mais les zones marquantes de 1 à 4 ont été supprimées. Le score le plus bas est le 5 bleu clair.
- Des blasons de 80 cm de 5 anneaux peuvent être utilisés à la distance de 30 m. (La disposition triangulaire est obligatoire pour les Championnats du Monde de Tir sur Cibles). Les anneaux doivent avoir les mêmes dimensions que sur les blasons FITA de 80 cm mais les zones marquantes de 1 à 5 ont été supprimées. Le score le plus bas est le 6 bleu clair.

7.2.1.2 Valeurs des scores et caractéristiques des couleurs

Valeurs des scores	Couleurs	Echelle Pantone
10	jaune	107U
9	jaune	107U
8	rouge	032U
7	rouge	032U
6	bleu clair	306U
5	bleu clair	306U
4	noir	Process Black
3	noir	Process Black

LIVRE 2

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA

2	blanc	-
1	blanc	-

Schéma des blasons, voir appendice 1

7.2.1.3 Tolérance dans les mesures

Les variations permises dans les mesures des 10 zones doivent être mesurées sur le diamètre de chaque cercle entourant chaque zone marquante. La tolérance dans ces mesures ne pourra dépasser + ou - 1 mm pour les zones 10, 9 et 8 et de + ou - 2 mm pour les autres zones mesurées du centre vers la périphérie.

Zone	Diamètres en cm.		Tolérance en mm +/-
	122	80	
10 Intérieur	6.1	4	1
10	12.2	8	1
9	24.4	16	1
8	36.6	24	1
7	48.8	32	2
6	61	40	2
5	73.2	48	2
4	85.4	56	2
3	97.6	64	2
2	109.8	72	2
1	122	80	2

Schéma des blasons, voir appendice 1

7.2.1.4 Le blason Touché/Manqué:

La surface du blason aura la forme d'un carré de 40cm. Le blason présentera une zone de touché de 10 cm de diamètre de couleur jaune (107U) ainsi qu'une zone de visée rouge (032U) non-marquante de 30cm de diamètre pour une taille totale de 40x40 cm. La tolérance pour la zone marquante ne dépassera pas +/- 1mm. La zone de touché est marquée 1, tout le reste de la cible M. Une ligne noire séparera les différentes zones, elle fera partie intégrante de la zone de touché.

7.2.2 Diamètres des blasons aux différentes distances et disposition des cibles.

Aux distances de 90, 70, 60 m (et 50 m pour les Cadets et les Vétérans dames), le blason de 122 cm sera utilisé. Aux distances de 50, 40 et 30 m, le blason de 80 cm sera utilisé (excepté pour l'Epreuve Arc Standard).

7.2.2.1 *Le centre du jaune devra être à 130 cm du sol en estimant de manière uniforme le niveau. La tolérance dans la mesure est de +/- 5 cm.*

7.2.2.2 Lorsque des blasons multifaces à disposition triangulaire (5 ou 6 anneaux) sont utilisés à 50, 40 et 30m ou pour les blasons de 4 cibles, la distance maximale au-dessus du sol du centre de la (des) cible (s) la (les) plus haute (s) sera de 172 cm et la distance

minimale au-dessus du sol du centre des cibles les plus basses sera de 90 cm. La distance minimale entre les zones de marque de 2 cibles à la même hauteur sera de 10 cm.

7.2.2.3 Lorsqu'une disposition horizontale de 3 blasons (de 5 anneaux) est utilisée à 50, 40 et 30 m, les centres des blasons seront à une distance au-dessus du sol de 130 cm (+/- 5cm). La distance minimale entre les zones marquantes sera de 2 cm.

7.2.2.4 Disposition des blasons Touché/Manqué:
Les blasons Touché/Manqué seront disposés sur les cibles de la manière suivante:

- pour les Epreuves Eliminatoires (sans tir alterné) 1 blason sera placé horizontalement à gauche du centre (l'athlète de gauche devra y tirer 3 flèches) et 1 blason sera placé à droite du centre (l'athlète de droite devra y tirer 3 flèches),
- pour les Finales (tir alterné) 3 blasons Touché/Manqué seront placés horizontalement sur la cible, 1 au milieu, 1 sur la gauche et 1 sur la droite. Les bords des blasons des cibles doivent se toucher,
- pour les Epreuves Eliminatoires par Equipes ou Equipes Mixtes, la disposition sera d'1 blason Touché/Manqué par athlète (voir appendice 1),
- pour les Finales par Equipes Mixtes, la disposition sera de 4 blasons Touché/Manqué par équipe placés sur 2 rangées, 1 blason par flèche (voir appendice 1).

7.2.2.5 Matériaux des blasons

Les blasons seront en papier ou tout autre matériau adéquat. Tous les blasons utilisés pour la même classe de compétition seront confectionnés dans le même matériau et de couleurs identiques.

7.2.3 Buttes de tir

La dimension d'une butte de tir qu'elle soit ronde ou carrée, ne doit pas être inférieure à 124 cm, dans tous les sens. De cette manière si une flèche venait à manquer de justesse la zone marquante la plus basse, elle irait toujours se ficher dans la butte de tir. Les flèches touchant le blason de la cible doivent rester ficher dans la butte pour permettre un marquage correct des scores.

7.2.3.1 *Les buttes de tir doivent être fermement attachées à des supports qui doivent être solidement fixés au sol, de manière à ne pas être renversés ou entraînés. Toute partie de la butte de tir ou de son support qui pourrait endommager la flèche, doit être protégée. Une attention particulière doit être portée lors de l'utilisation de blasons multiples afin qu'1 flèche qui traverse ne soit pas endommagée par le support.*

Schéma des buttes de tir, voir Appendice 1

7.2.3.2 *Chaque butte de tir doit être numérotée. Les numéros auront 30 cm de hauteur. Ils seront noirs sur fond jaune et jaunes sur fond*

noir, alternativement (ex: n° 1 noir sur fond jaune, n° 2 jaune sur fond noir etc ...). Les numéros des buttes de tir devront être placés au-dessus ou en dessous du centre de chaque butte de tir, en dégageant bien le blason.

7.2.4 Moyens de contrôle du temps.

Signaux acoustiques et visuels

Le Directeur de Tir (article 7.7.1) contrôlera:

- le début et la fin de chaque période de tir, avec un sifflet ou tout autre indicateur émettant un signal sonore,
- le temps de tir au moyen de chronomètres digitaux, de feux, de drapeaux, de panneaux ou tout autre indicateur en complément aux signaux sonores cités plus haut.

7.2.4.1 *Dans le cas où il y aurait une légère discordance entre le signal sonore et le signal visuel, le signal sonore prévaut.*

7.2.4.2 *Les équipements suivants peuvent être utilisés:*

- *Feux*
 - *Les feux seront de couleurs rouge, jaune et vert, dans cet ordre avec le rouge au-dessus. Les feux doivent être synchronisés et à aucun moment, il ne pourra y avoir 2 couleurs allumées en même temps. Dans les Championnats, les feux doivent être reliés au système sonore de manière à ce que, au premier son émis par l'équipement sonore, les feux deviennent rouges et que le chronomètre digital marque zéro.*
- *Chronomètres digitaux*
 - *Quand le temps est contrôlé par des chronomètres digitaux, les chiffres doivent avoir au moins 20 cm de haut et doivent pouvoir être lus clairement à 100 m de distance. Ils doivent pouvoir être arrêtés et remis à zéro très rapidement et à tout moment. Le chronomètre doit fonctionner selon le principe du décompte. Tous les autres paramètres seront les mêmes que pour les feux.*
 - *Quand les chronomètres digitaux sont utilisés, les feux ne sont pas obligatoires.*
 - *Si les 2 systèmes sont utilisés, ils doivent être synchronisés. En cas de discordance, les chronomètres prévalent.*
- *Les signaux visuels doivent être placés des 2 côtés du terrain et si nécessaire, pour toutes les distances inférieures à 30 m dans la zone de séparation entre les buttes de tir pour que les athlètes qu'ils soient gauchers ou droitiers puissent les voir quand positionnés sur la ligne de tir.*
- *Indicateurs d'ordre de duel*
 - *Lors des tirs alternés pendant les duels, il y aura des lumières vertes/rouges séparées, des chronomètres séparés ou d'autres signaux visuels pour chaque athlète, utiles pour indiquer quel athlète doit tirer.*
- *Equipement d'urgence*

- *Quand le temps est contrôlé électriquement des panneaux, des drapeaux ou autres indicateurs manuels, doivent être disponibles en cas de défaillance de l'équipement électrique. Des feux ou des chronomètres digitaux ainsi que du matériel de secours sont obligatoires lors des Championnats (livre 1, article 3.1).*
- *Quand la période de tir est contrôlée manuellement au moyen de panneaux, ces panneaux ne doivent pas avoir moins de 120x80 cm. Ils doivent être solidement construits pour résister au vent et doivent pouvoir être tournés facilement pour rapidement en montrer l'autre côté. 1 des côtés de ces panneaux doit porter des lignes de 20 à 25 cm de large, alternativement jaunes et noires. Ces lignes doivent former un angle de 45° avec le sol. L'autre côté doit être entièrement jaune.*

7.2.5 Equipements divers

Les équipements mentionnés dans les textes d'application ci-dessous sont obligatoires pendant les Championnats et les Jeux et sont recommandés pour les autres tournois importants.

- 7.2.5.1 *Les numéros d'enregistrement portés par tous les athlètes.*
- 7.2.5.2 *Un dispositif indiquant l'ordre des tirs si les athlètes ne tirent pas tous en même temps. Les lettres doivent être assez grandes pour être lues par tous les athlètes de leur position de tir respective.*
- 7.2.5.3 *Un tableau d'affichage pour afficher les totaux cumulés après chaque volée, pour au moins les 5 meilleurs athlètes de chaque catégorie et les scores de la limite de qualification.*
- 7.2.5.4 *Lors de l'Epreuve Olympique ou de duels Arc à poulies, un tableau portant le nom ou le numéro de l'athlète lors des tirs individuels ou portant l'acronyme officiel du CIO de l'Association Membre qui concourt en équipe sera placé à chaque butte de tir près du système de marquage. Les lettres ou chiffres auront au moins 25 cm de haut.*
- 7.2.5.5 *Dans les Epreuves Eliminatoires, un totalisateur (boulier) de 3 chiffres sera placé en dessous de chaque butte de tir. Les chiffres n'auront pas moins de 25 cm de haut.*
- 7.2.5.6 *Lors des Epreuves Finales, il y aura 1 tableau d'affichage commandé à distance par athlète (ou équipe) placé à chaque butte de tir. Ce tableau doit être assez grand pour comprendre les scores des 3 flèches individuelles et 3 chiffres pour marquer le total ou le nombre de sets de chaque duel. Il doit aussi y avoir de la place pour inscrire le nom de l'athlète et de son pays ou le nom du pays pour la compétition par équipes.*
- 7.2.5.7 *Lors des Epreuves Finales, on installera un abri près des buttes de tir. Il pourra être utilisé par les arbitres, les marqueurs et les agents des athlètes.*
- 7.2.5.8 *Des fanions en tissu léger et de couleur facilement visible (ex. jaune), servant d'indicateur de direction du vent doivent être installés au-dessus de chaque centre de butte, 40 cm au-dessus du*

plus haut de la butte de tir ou du numéro de celle-ci. Pour chacune d'elles, les dimensions de ces fanions doivent être de 30 cm maximum et de 25 cm minimum.

- 7.2.5.9 *Des manches à air sont à placer des 2 côtés du terrain, ainsi qu'1 au milieu si le terrain est divisé. Les manches à air doivent être placées entre 2,5m et 3,5m au-dessus du sol.*
- 7.2.5.10 *Une plate-forme surélevée équipée de sièges pour le Directeur de Tir.*
- 7.2.5.11 *Un système audio et radios sans fil.*
- 7.2.5.12 *Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales du terrain principal, il doit y avoir un nombre suffisant de chaises ou de bancs derrière la ligne d'attente pour tous les athlètes, les capitaines d'équipe, les entraîneurs et les autres officiels.*
Les chaises pour les arbitres, avec un abri contre les intempéries, devront être placées aux endroits appropriés le long de la ligne d'attente pour les terrains des Epreuves de Qualification et Eliminatoires.
Pour les terrains des finales pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde, voir le livre 1, article. 3.23.
- 7.2.5.13 *Un système automatique de scores ne peut être utilisé que lors des Epreuves Finales.*
- 7.2.5.14 *Une caméra de télévision de petit diamètre pourra être installée au centre de la butte / du blason.*

7.3 EQUIPEMENT DES ATHLETES

Cet article décrit le type d'équipement que les athlètes sont autorisés à utiliser lorsqu'ils tirent dans des Epreuves FITA. Il est de la responsabilité de l'athlète d'utiliser du matériel conforme aux règlements. En cas de doute l'athlète doit montrer son matériel à un (aux) arbitre(s) avant de l'utiliser

Tout athlète surpris à utiliser du matériel non conforme aux règles de la FITA peut être disqualifié.

Nous donnerons tout d'abord les règles générales qui s'appliquent à toutes les divisions. Puis viendront les règles spéciales qui ne s'appliquent qu'à certaines divisions.

Voir aussi appendice 8 livre 1: Tir à l'arc Handisport

7.3.1 Dans la division arc classique, sont autorisés:

7.3.1.1 Un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir sur cibles c'est-à-dire: un instrument comprenant une poignée (grip), 1 corps d'arc, 2 branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les 2 embouts. Lors de la traction, il est tenu par 1 main sur la poignée (grip) pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et enfin, relâchent la corde.

- 7.3.1.1.1 *Les corps d'arc multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.*
- 7.3.1.1.2 *Les corps d'arc comprenant des renforts sont autorisés pourvu que ces renforts ne touchent pas constamment ni la main ni le poignet de l'athlète.*
- 7.3.1.2 Une corde qui peut être composée de n'importe quel nombre de brins:
- 7.3.1.2.1 *ceux-ci peuvent être de différentes couleurs et de n'importe quel matériau choisi à cet effet. Elle comprend 1 tranchefil pour permettre aux doigts de glisser, 1 point d'encoche (on peut ajouter 1 ou plusieurs fils sur le tranchefil pour ajuster l'encoche) où vient se fixer la flèche. Pour localiser ce point d'encoche, 1 ou 2 arrêts peuvent être positionnés. A ses extrémités, il y a 1 boucle qui vient se fixer dans la poupée de la branche quand l'arc est bandé. En plus on peut fixer sur la corde 1 repère pour la bouche ou le nez. La fin du tranchefil ne peut se trouver à la hauteur des yeux de l'athlète quand l'arc est en pleine tension. Une corde ne peut en aucune manière porter de repères (par exemple un œillette) quels qu'ils soient pour servir d'aide à la visée.*
- 7.3.1.3 Un repose-flèche. Il peut être réglable.
- 7.3.1.3.1 *On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur pourvu qu'il ne soit pas électrique ou électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 4 cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot).*
- 7.3.1.4 Un contrôleur (indicateur) d'allonge sonore et/ou visuel peut être utilisé tant qu'il n'est pas électrique ou électronique.
- 7.3.1.5 Un viseur peut être utilisé mais à aucun moment il ne peut y avoir plus d'1 système de visée.
- 7.3.1.5.1 *Il ne comportera pas de prisme ou de lentille ni de verre grossissant, ni d'appareil électrique ou électronique. Il n'aura qu'1 seul point de visée.*
- 7.3.1.5.2 *La longueur du viseur (tunnel, tube ou point de visée ou autre composant assimilé) ne devra pas dépassé 2 cm dans la ligne de vision de l'athlète.*
- 7.3.1.5.3 *Un viseur peut être fixé à l'arc dans le but de viser et qui doit pouvoir être réglé latéralement et verticalement, il est soumis aux conditions suivantes:*
- *une extension de viseur est autorisée,*
 - *une plaquette ou une bande sur laquelle sont indiquées les distances peut être fixée sur l'arc comme repère mais ne peut en aucun cas servir d'aide de visée supplémentaire.*
 - *Le point de visée peut être une fibre optique. La longueur totale de la fibre optique peut dépasser 2 cm pourvu qu'une extrémité soit attachée en dehors de la ligne de vision de l'athlète en allonge maximum tandis que la partie dans la*

ligne de vision de l'athlète ne dépasse pas 2 cm en ligne droite avant de se courber. Elle ne peut procurer qu'un seul point d'aide lumineux en allonge maximum. Le point de visée en fibre optique doit être mesuré indépendamment du tunnel.

7.3.1.6 Des stabilisateurs et des compensateurs sont autorisés

7.3.1.6.1 pourvu qu'ils:

- ne servent pas de guide à la corde,*
- ne touchent pas autre chose que l'arc,*
- ne représentent ni un danger ni un obstacle pour les autres athlètes sur la ligne de tir.*

7.3.1.7 Des flèches de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé dans le tir sur cibles. Ces flèches ne peuvent abîmer exagérément les blasons ou les buttes de tir.

7.3.1.7.1 Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche et d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleur différente. Le diamètre maximal des flèches ne peut pas être plus grand que 9,3mm, les pointes de ces flèches peuvent avoir un diamètre maximum de 9,4mm. Les flèches de chaque athlète doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'athlète ou de ses initiales. Toutes celles utilisées pour une même volée doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.

7.3.1.8 1 protection pour les doigts. Que ce soit un protège-doigts, un doigtier, un gant ou une palette, elle ne doit servir qu'à tendre, tenir et à lâcher la corde, en aucune manière on ne peut y incorporer un objet qui pourrait aider l'athlète à tendre, tenir et à lâcher la corde.

7.3.1.8.1 Un séparateur de doigts peut être utilisé pour ne pas pincer la corde. Une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire, attaché sur le protège-doigt, servant à aider le positionnement au point d'ancrage est autorisé. A la main d'arc, on peut porter un gant ou une mitaine ou toute autre protection similaire qui ne sera pas attaché à la poignée.

7.3.1.9 Des jumelles, une longue-vue ou d'autres moyens optiques peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches,

7.3.1.9.1 pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres athlètes sur la ligne de tir.

7.3.1.9.2 Les longues-vues doivent être ajustées de façon à ce que la plus haute partie de la longue-vue ne dépasse pas les aisselles des athlètes.

7.3.1.9.3 On peut porter des lunettes médicales ou des lunettes de tir, ainsi que des lunettes de soleil. Aucun moyen optique ne peut être muni de micro-trous ou d'éléments semblables, ni comporter des marques pouvant servir d'aide à la visée.

7.3.1.9.4 *Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette du côté de l'œil ne visant pas avec du ruban ou un autre matériau. Un bandeau peut être utilisé pour cacher l'œil qui ne vise pas.*

7.3.1.10 Des accessoires sont autorisés

7.3.1.10.1 *tels qu'une dragonne (protège-bras), un plastron, un bandoir, un carquois (à porter à la ceinture ou à poser sur le sol), un pose-arc. Les marques pour les pieds ne peuvent pas dépasser du sol de plus d'1 cm. Les appareils pour surélever (en partie) un pied qu'ils soient attachés ou non aux chaussures sont autorisés pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres athlètes sur la ligne de tir, ne constituent pas une plate-forme chevauchant la ligne de tir, n'attachent pas le pied à la plate-forme ou la plate-forme au sol et ne dépassent pas de plus de 2cm de l'empreinte de la chaussure. Sont aussi autorisés des protecteurs de branches, un trépied pour une longue-vue (qui peut être laissé sur la ligne de tir pour autant qu'il ne soit pas un obstacle pour un autre athlète). Des indicateurs de vent (non-électriques ou électroniques) qui peuvent être attachés à l'équipement utilisé sur la ligne de tir (ex.: rubans lumineux), des indicateurs électroniques de vent placés derrière la ligne d'attente.*

7.3.2 L'Arc Standard est défini comme suit:

l'article 7.3.1 sera appliqué dans son ensemble avec les autorisations ou les restrictions suivantes:

7.3.2.1 L'arc doit être simple, soit en plusieurs parties (avec un corps d'arc en métal ou en bois), soit d'1 seule pièce. Dans les 2 cas, les branches doivent être en bois et/ou en fibre de verre.

7.3.2.1.1 *Le repose-flèche peut être flexible ou rigide mais simple et non réglable. Un point de pression peut être utilisé mais il doit être simple et non réglable. De plus, il ne peut pas se trouver à plus de 2 cm en arrière de la fenêtre du fût (point pivot).*

7.3.2.1.2 *Un simple contrôleur d'allonge, sonore ou visuel. Cet indicateur ne peut qu'indiquer la longueur d'allonge.*

7.3.2.1.3 *Le viseur doit être simple et ne peut pas comporter de crémaillère verticale, ni de pignons, ni de vis pour un réglage minutieux. Le réglage latéral se fait avec une vis. Le viseur, ainsi que tout ce qui en fait partie doit se conformer à la note ci-après. Le point de visée ne peut être en fibre optique.*

7.3.2.1.4 *Pour la stabilisation, se rapporter à l'article 7.3.2.1.9. Les amortisseurs ou les compensateurs ne sont pas autorisés.*

7.3.2.1.5 *Les flèches: leur choix ne doit pas dépasser la qualité XX75 ou un modèle équivalent au niveau du prix et des performances. Les encoches doivent être simples, à fixer soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la flèche. Les pointes peuvent être coniques ou ogivales. Les plumes peuvent être en plastique ou naturelles.*

7.3.2.1.6 *Les protections pour les doigts ne peuvent pas comporter de repères durs, ni de plaques de localisation ou autre appareil*

similaire ni aucun appareil pour aider à retenir, bander et relâcher la corde.

7.3.2.1.7 *Des jumelles, une longue-vue et autres moyens optiques ne peuvent pas être utilisés pour voir les impacts des flèches. Les lunettes de tir ne sont pas autorisées.*

7.3.2.1.8 *Des accessoires sont autorisés, tels qu'une dragonne (protège-bras), un carquois (à porter à la ceinture ou à poser au sol), un pose-arc. Les marques pour les pieds ne peuvent dépasser du sol de plus de 1 cm. Les appareils pour surélever (en partie) un pied qu'ils soient attachés ou non aux chaussures sont autorisés pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres athlètes sur la ligne de tir, ne constituent pas une plate-forme chevauchant la ligne de tir, n'attachent pas le pied à la plate-forme ou la plate-forme au sol et ne dépassent pas de plus de 2cm de l'empreinte de la chaussure.*

7.3.2.1.9 *L'arc complet, non bandé, avec tous ses accessoires (la stabilisation quand elle est montée dans n'importe quelle direction), doit pouvoir passer dans un trou ou un anneau de 12,2 cm de diamètre intérieur (+/-0,5 mm de tolérance).*

7.3.3 Dans la Division Arc à poulies, en principe, il est permis d'utiliser n'importe quels types de dispositifs additionnels sauf s'ils sont à actionnement électrique ou électronique, compte tenu des limitations ci-après:

7.3.3.1 Un Arc à poulies (avec passage possible de la flèche à l'intérieur du corps d'arc): son allonge est mécaniquement réglée par un système de poulies ou de cames. Il ne comporte soit qu'1 seule corde attachée directement aux 2 branches, soit celle-ci est attachée à des câbles qui font partie du système.

7.3.3.1.1 *Sa puissance ne peut pas dépasser 60 livres.*

7.3.3.1.2 *Les écarteurs sont autorisés.*

7.3.3.1.3 *Des renforts ou câbles dédoublés sont autorisés pourvu qu'ils ne touchent pas constamment ni la main, ni le poignet ni le bras d'arc de l'athlète.*

7.3.3.2 Une corde composée d'un nombre quelconque de brins

7.3.3.2.1 *qui peuvent être de couleurs différentes, dans n'importe quel matériau choisi à cet effet. Un tranche-fil pour permettre aux doigts ou à un décocheur de lâcher la corde. On peut y fixer un point, positionné à l'aide d'1 ou 2 repères. En plus, on peut fixer sur la corde un repère pour la bouche, pour le nez, un œillette (avec ou sans appareil d'orientation), une boucle de corde etc.*

7.3.3.3 Un repose-flèche qui peut être réglable.

7.3.3.3.1 *un bouton de pression mobile, point de pression ou écarteur de flèches peuvent tous être utilisés pourvu qu'il ne soit pas électrique ou électronique. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6 cm à l'intérieur de la poignée (point de pivot de l'arc).*

7.3.3.4 Un contrôleur d'allonge sonore et/ou visuel peut être utilisé pourvu qu'il ne soit pas électrique ou électronique,

7.3.3.5 Un viseur, attaché à l'arc.

- 7.3.3.5.1 *Il peut être réglé latéralement et verticalement et peut aussi comporter un niveau de même qu'une lentille et/ou un prisme. Les appareils électriques ou électroniques ne sont pas autorisés.*
- 7.3.3.5.2 *Une extension de viseur est admise. Le point de visée peut être en fibre optique et/ou une source lumineuse chimique. La source lumineuse chimique sera encastrée de manière à ne pas déranger les autres athlètes et à ne fournir qu'1 seul point de visée.*
- 7.3.3.6 Des stabilisateurs et compensateurs
- 7.3.3.6.1 *pourvu qu'ils:*
- *ne servent pas de guide à la corde,*
 - *ne touchent pas d'autre chose que l'arc,*
 - *ne représentent ni un danger ni un obstacle pour les autres athlètes sur la ligne de tir.*
- 7.3.3.7 Des flèches: de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé dans le tir sur cibles. Ces flèches ne peuvent abîmer exagérément les blasons ou les buttes de tir.
- 7.3.3.7.1 *Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche et d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleur différente. Le diamètre maximal des flèches ne peut pas être plus grand que 9,3mm, les pointes de ces flèches peuvent avoir un diamètre maximum de 9,4mm. Toutes les flèches d'un athlète doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'athlète ou de ses initiales et toutes celles utilisées pour une même volée, doivent être identiques et doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.*
- 7.3.3.8 Une protection pour les doigts qu'il s'agisse d'une palette, d'un doigtier, d'un gant, peut servir à tendre, tenir et à lâcher la corde.
- 7.3.3.8.1 *On peut aussi utiliser un décocheur, pour autant qu'il ne soit pas attaché à l'arc et qu'il ne comporte pas de parties électriques ou électroniques. Un séparateur de doigts peut être utilisé pour ne pas pincer la corde. Une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire, attaché sur le protège-doigt, servant à aider le positionnement au point d'ancrage est autorisé. A la main d'arc, on peut porter un gant, une mitaine ou une protection similaire qui ne sera pas attachée à la poignée.*
- 7.3.3.9 Des jumelles, une longue-vue ou d'autres moyens optiques peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches
- 7.3.3.9.1 *pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres athlètes sur la ligne de tir.*
- 7.3.3.9.2 *Les longues-vues doivent être ajustées de façon à ce que la plus haute partie de la longue-vue ne dépasse pas les aisselles des athlètes.*
- 7.3.3.9.3 *On peut porter des lunettes médicales ou des lunettes de tir ainsi que des lunettes de soleil. Aucun moyen optique ne peut être muni de micro-trous ou d'élément semblables, ni comporter des marques pouvant servir d'aide à la visée.*

LIVRE 2

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA

7.3.3.9.4 *Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette du côté de l'œil ne visant pas avec du ruban ou un autre matériau. Un bandeau peut être utilisé pour cacher l'œil qui ne vise pas.*

7.3.3.10 Des accessoires sont autorisés,

7.3.3.10.1 *tels qu'une dragonne (protège-bras), un plastron, un bandoir, un carquois, un pose-arc. Les marques pour les pieds ne peuvent dépasser le niveau du sol de plus d'1 cm. Les appareils pour surélever (en partie) un pied qu'ils soient attachés ou non aux chaussures sont autorisés pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres athlètes sur la ligne de tir, ne constituent pas une plate-forme chevauchant la ligne de tir, n'attachent pas le pied à la plate-forme ou la plate-forme au sol et ne dépassent pas de plus de 2cm de l'empreinte de la chaussure. Sont aussi autorisés des protecteurs de branches, un trépied pour une longue-vue (qui peut être laissé sur la ligne de tir pour autant qu'il ne soit pas un obstacle pour un autre athlète), des indicateurs de vent (non-électriques ou électroniques) qui peuvent être attachés à l'équipement utilisé sur la ligne de tir (ex: rubans lumineux), des indicateurs électroniques de vent peuvent être utilisés derrière la ligne d'attente.*

7.3.4 Pour les athlètes de toutes les divisions, il est défendu:

7.3.4.1 de porter devant la ligne d'attente tout appareil électronique de communication et des casques d'écoute ou d'appareils pour atténuer les bruits (réduction sonore).

7.3.5 Lors des Jeux Olympiques il est défendu de porter sur le terrain de compétition tout appareil électronique de communication sauf à la demande du comité organisateur.

7.4 LE TIR

7.4.1 Chaque athlète doit tirer ses flèches par volées de 3 ou 6 flèches sauf indication contraire.

7.4.1.1 *On ne peut tirer que dans 1 seule direction.*

7.4.1.2 *L'Epreuve FITA de Tir sur cibles en plein air peut être tirée en 1 jour ou en 2 jours consécutifs. Si on tire en 2 jours, on peut tirer les 2 longues distances le premier jour et les 2 courtes, le deuxième jour ou le contraire.*

7.4.1.3 *La Double Epreuve FITA de Tir sur cibles en plein air sera tirée en 2 ou 4 jours consécutifs.*

7.4.1.4 *Quand un programme inclut une Epreuve FITA et d'autres Epreuves qui doivent être entièrement ou partiellement tirées le même jour, l'Epreuve FITA sera toujours être tirée la première.*

7.4.1.5 *L'Epreuve Olympique sera tirée selon l'article 4.5.1.4. livre 1.*

7.4.1.6 *L'Epreuve de duels Arc à poulies sera tirée selon l'article 4.5.1.5 livre 1.*

7.4.2 Le compétiteur dispose d'un temps limité pour tirer une volée de 3 ou de 6 flèches.

7.4.2.1 *Le temps maximum imparti pour tirer une volée de 3 flèches est de 2 minutes. Pour tirer 6 flèches, il est de 4 minutes.*

- 7.4.2.2 *Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle du temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de cette volée. Elle entraînera pour l'athlète la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score qui sera marquée comme flèche manquée.*
- 7.4.2.3 *Une flèche tirée sur le terrain de compétition après que le Directeur de Tir ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain (après avoir retiré les flèches d'entraînement) ou pendant les pauses entre les distances ou épreuves entraînera pour l'athlète la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score à la volée suivante.*
- 7.4.2.4 *Dans le cas d'un problème d'équipement, l'athlète devra appeler un arbitre en se retirant de la ligne de tir. Du temps supplémentaire peut être accordé à un athlète afin de faire les réparations nécessaires ou de changer l'équipement endommagé. L'athlète rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité sous la supervision d'un arbitre.*
- 7.4.2.5 *Cependant un problème d'équipement ne doit à aucun moment retarder le tournoi de plus de 15 minutes ou permettre à un athlète de s'entraîner.*
- 7.4.2.6 *Dans le cas où un athlète serait dans l'incapacité de continuer à tirer pour une raison médicale se déclarant après le début du tir, le personnel médical disposera d'un maximum de 15 minutes pour déterminer le problème et décider si oui ou non l'athlète est en état de continuer la compétition sans assistance. L'athlète rattrapera à la première opportunité le nombre approprié de flèches sous la supervision d'un arbitre mais n'aura pas plus de 15 minutes pour le faire.*
- 7.4.2.7 *Lors de l'Epreuve Olympique ou de duels Arc à poulies, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé dans le cas d'un problème d'équipement ou problème de santé inattendu mais l'athlète peut quitter la ligne de tir, réparer ou remplacer son matériel et regagner la ligne de tir pour poursuivre le tir si le temps restant le permet. Dans le tir par équipes, les autre(s) membre(s) de l'Equipe peuvent tirer durant ce temps.*
- 7.4.2.8 *Les scores des athlètes individuels ou des Equipes ayant des exempts ou des duels forfaits ne seront pas comptés et ils progresseront vers l'épreuve suivante. Lors des Championnats du Monde de Tir sur cibles, ils peuvent s'entraîner sur le terrain d'entraînement ou sur un espace non utilisé du terrain de compétitions. Pour les autres compétitions, ils peuvent s'entraîner sur les cibles désignées à moins qu'un terrain d'entraînement adjacent ne soit disponible.*
- 7.4.2.9 *Dans l'Epreuve Olympique par équipes si l'un des athlètes d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une période de temps, cette flèche sera comptée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera marquée comme flèche manquée.*

LIVRE 2

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA

- 7.4.3 L'athlète ne peut lever le bras d'arc avant le signal de début de tir.
- 7.4.4 Exception faite des personnes handicapées, les athlètes doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les 2 sur cette ligne.
- 7.4.5 Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.
- 7.4.5.1 *Une flèche n'est pas considérée comme tirée si:*
- *la flèche est tombée ou que le tir a raté et que le tube de la flèche se trouve à l'intérieur de la zone délimitée par la ligne de tir et la ligne des 3 m pour autant que la flèche n'ait pas rebondi;*
 - *le blason ou la butte tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres). Les arbitres prendront les mesures qui s'imposent et donneront le temps nécessaire pour tirer les flèches concernées. Si le blason glisse simplement, les arbitres décideront des mesures à prendre.*
- 7.4.6 Pendant que l'athlète est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques non-électroniques de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne dérange pas les autres athlètes.
- 7.4.6.1 *Dans l'Epreuve Olympique par équipe les athlètes et l'entraîneur peuvent s'assister verbalement qu'ils soient sur la ligne de tir ou pas. Pendant le tir l'entraîneur ne peut donner d'aide que de la zone qui lui est réservée.*
- 7.4.7 Toutes les flèches d'entraînement seront tirées sous le contrôle d'un Directeur de Tir et ne pourront compter pour les scores (voir livre 1, article 3.19).

7.5 ORDRE DE TIR ET CONTROLE DES TEMPS

- 7.5.1 1, 2 ou 3 athlètes peuvent tirer sur la même butte de tir en même temps.
- 7.5.1.1 *Si 3 athlètes tirent 1 par 1 à une butte de tir, la rotation sera la suivante: ABC, CAB, BCA, ABC etc.*
- 7.5.1.2 *Si 4 athlètes tirent par 2 sur la même butte de tir, la rotation sera: AB-CD, CD-AB, AB-CD etc.*
- 7.5.1.3 *Si 3 athlètes tirent en même temps sur la même butte de tir, leur position sur la ligne de tir sera celle qu'ils auront décidée entre eux. S'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord, le premier athlète numériquement attribué à la butte tirera de la gauche, le second du milieu et le troisième de la droite.*
- 7.5.1.4 *Lorsque le tir se déroule sur des blasons multifaces de 80 cm (5 ou 6 anneaux), chaque athlète doit tirer sur son propre blason.*
- *Avec 3 athlètes par butte de tir, l'athlète A doit tirer sur le blason du bas à gauche, l'athlète B tire sur le blason du centre en haut et l'athlète C tire sur le blason du bas à droite.*
 - *Avec 4 athlètes par butte de tir, l'athlète A tire sur le blason en haut à gauche, l'athlète B tire sur le blason en haut à droite, l'athlète C tire sur le blason en bas à gauche et l'athlète D tire sur le blason en bas à droite.*

7.5.1.5 *L'ordre de tir peut être modifié temporairement afin d'effectuer une modification essentielle à l'équipement ou pour changer une corde ou pour un traitement médical mineur. Si une modification ou un problème médical devenait essentiel lorsque l'athlète est sur la ligne de tir, l'athlète devra faire un pas en arrière et appeler un arbitre. L'arbitre après avoir vérifié le bien-fondé du retrait de la ligne de tir de cet athlète s'arrangera avec le Directeur de Tir pour que l'athlète puisse tirer les flèches restantes avant que le signal pour aller aux cibles ne soit donné. Une annonce sera faite aux athlètes par haut-parleur (voir articles 7.4.2.4 et 7.4.2.6). Cette procédure n'est pas valable pour les Epreuves Eliminatoires et Finales comme indiqué à l'article 7.4.2.7.*

7.5.2 Aux Championnats du Monde, Coupes du Monde de Tir à l'arc et autres Compétitions Internationales d'importance:

7.5.2.1 *Lors des Epreuves de Qualification, 2 ou 3 athlètes tireront en même temps sur la même butte de tir. Ils tireront des volées de 6 flèches.*

7.5.2.2 *Lors de l'Epreuve Individuelle Olympique ou de duels Arc à poulies:*

- *Durant les duels des Epreuves Eliminatoires/Finales, l'athlète placé sur la ligne supérieure pour chaque paire (du tableau) tirera depuis le côté gauche pour ce duel (voir appendice 1). L'attribution des buttes de tir à chaque étape de la compétition relève du choix de l'organisateur.*
- *Lors des 1/48^{ième}, 1/32^{ième} et 1/16^{ième} Epreuves Eliminatoires, 2 athlètes tireront sur la même butte, lors des 1/8^{ième} Epreuves Eliminatoires chaque athlète tirera sur sa propre butte. Les athlètes se déplaceront jusqu'aux buttes de tir pour participer aux scores et à la collecte des flèches.*
- *Lors des Epreuves Finales, (en duel individuel, tir alterné) chaque athlète tire sur sa propre butte et ne participe ni à la collecte des flèches, ni au score. Chaque athlète désigne son agent qui observe l'établissement des scores et le retrait des flèches. Ces flèches seront rendues à l'athlète après chaque série à partir de la deuxième volée.*
- *Lors d'un seul duel en tir alterné, l'athlète le plus haut placé lors de l'Epreuve de Qualification décidera de l'ordre de tir de la première volée. L'athlète avec le nombre de points de sets cumulé le plus bas tirera en premier à la volée suivante. Si les athlètes sont à égalité, l'athlète qui a tiré en premier à la première volée, tirera en premier à la volée suivante.*

7.5.2.3 *Dans l'Epreuve par équipe (les 2 équipes tirant en même temps):*

- *La position gauche/droite pour tous les duels est déterminée par le tableau des duels. L'équipe placée sur la ligne supérieure pour chaque paire (du tableau) tirera depuis le côté gauche pour ce duel.*

L'attribution des buttes de tir à chaque étape de la compétition relève du choix de l'organisateur.

- *Les 2 équipes commenceront chaque volée de leur duel avec les athlètes derrière la ligne de 1 m. Le premier athlète ne pourra dépasser la ligne de 1 m qu'une fois que le Directeur de Tir aura démarré le duel et le décompte de temps.*
- *Les athlètes d'une équipe tireront 2 flèches chacun dans l'ordre qu'ils auront choisi.*
- *1 seul athlète occupera la ligne de tir, les autres athlètes resteront derrière la ligne de 1 m. Il ne devra pas y avoir plus d'1 athlète à la fois sur la ligne de 1 m.*
- *Les athlètes en chaise roulante peuvent rester sur la ligne de tir durant toute la durée du duel. Ils indiqueront qu'ils ont fini de tirer en levant leur main au dessus de leur tête (voir appendice 8 du livre 1).*
- *En se déplaçant pour tirer, les athlètes ne peuvent sortir les flèches du carquois, ils doivent attendre d'être sur la ligne de tir.*
- *Les violations à ces règles de tir par équipes seront gérées selon l'article 7.8.*

7.5.2.4 *Dans l'Epreuve par équipes - Epreuves Finales (en cas de tir alterné):*

- *Les 2 équipes débiteront chaque volée de leur duel avec leurs athlètes derrière la ligne de 1 m.*
- *L'équipe la plus haute placée lors de l'Epreuve de Qualification décidera de l'ordre de tir de la première volée. A la volée suivante l'équipe avec le score cumulé le plus bas (score (nombre de points de sets) établi pour l'Epreuve de duels Arc à poulies) tirera en premier. Si les équipes sont à égalité, l'équipe qui a commencé le duel tirera en premier.*
- *Lorsque la première équipe (chaque membre de l'équipe tire 1 flèche) a tiré 3 flèches (2 pour les équipes mixtes) et que l'athlète est retourné derrière la ligne de 1 m, le chronomètre de cette équipe est arrêté en affichant le temps qu'il reste.*
- *Lorsque le score de la dernière flèche est affiché sur le tableau de marque le chronomètre de la deuxième équipe est mis en marche et le premier athlète de cette équipe peut franchir la ligne de 1 m et commencer à tirer.*
- *Cela est répété jusqu'à ce que chaque équipe ait tiré 6 flèches (4 pour les Equipes Mixes) ou que le temps soit écoulé.*
- *Lorsque le tir alterné est utilisé pour la compétition par équipe, les équipes doivent alterner leurs membres après chaque tir de manière à ce que chaque membre de l'équipe ait tiré 1 flèche dans chaque phase de la rotation.*

7.5.3 Dans d'autres Tournois:

7.5.3.1 *Lors des Epreuves de Qualification les athlètes tirent des volées de 6 flèches aux longues distances et des volées de 3 ou 6 flèches aux courtes distances.*

7.5.3.2 *Epreuves Olympiques et de duels Arc à poulies*

Voir l'article 7.5.2 qui s'applique avec les exceptions suivantes:

- *lors des 1/8^{ième} Epreuves Eliminatoires, l'organisateur peut attribuer une butte de tir à 1 ou à 2 athlètes. Ils se déplaceront vers les buttes et marqueront les scores et retireront les flèches eux-mêmes.*
- *Lors des 1/4 Epreuves Finales il y aura 1 athlète par butte de tir. Selon le désir des organisateurs les duels pourront être tirés simultanément. Dans ce cas les athlètes se déplaceront vers les buttes et marqueront les scores et retireront les flèches eux-mêmes. S'il y n'y a pas assez de décompteurs de temps pour chronométrer les duels individuels, le Directeur de Tir contrôlera les duels ensemble.*
- *Dans toutes les autres Epreuves Finales (duel individuel, tir alterné) chaque athlète tirera sur sa propre butte de tir et ne participera ni à la collecte des flèches ni au score. Chaque athlète désignera son agent qui observera le marquage des scores et le retrait des flèches. Ces flèches seront rendues à l'athlète à la fin de chaque volée ce dès la deuxième volée.*

7.5.3.3 *Epreuves par Equipe:*

- *tous les membres d'une équipe doivent avoir été annoncés avant le début de l'épreuve de qualification, ils doivent tous y participer. Il ne peut y avoir de changement.*
- *Pour l'Epreuve par équipes mixtes les 2 archers les plus haut placés sont issus de l'Epreuve de Qualification, la composition de l'équipe peut cependant être modifiée avant le début de l'Epreuve Elimatoire.*

7.5.4 **Laisser blanc intentionnellement pour conserver la numération des articles**

7.5.5 **Temps de tir et Séquences de tir:**

7.5.5.1 *20 secondes est le temps dévolu à un athlète pour tirer 1 flèche (y compris pour résoudre une égalité) lors des tirs alternés dans les duels de l'Epreuve Olympique et de duels Arc à poulies.*

7.5.5.2 *40 secondes est le temps dévolu:*

- *pour tirer 1 flèche*
- *pour qu'un athlète tire 1 flèche pour résoudre une égalité*
- *pour qu'une Equipe Mixte tire 2 flèches pour résoudre une égalité.*

7.5.5.3 *1 minute est le temps dévolu à une équipe pour tirer 3 flèches, 1 par athlète dans l'Epreuve par équipes pour résoudre une égalité.*

7.5.5.4 *80 secondes est le temps dévolu pour une Equipe Mixte pour tirer 4 flèches, 2 par athlète.*

7.5.5.5 *2 minutes est le temps dévolu à un athlète pour tirer une volée de 3 flèches ou à une équipe pour tirer 6 flèches.*

- 7.5.5.6 *4 minutes est le temps dévolu à un athlète pour tirer une volée de 6 flèches.*
- 7.5.5.7 *La séquence de tir peut être allongée lors de circonstances exceptionnelles.*
- 7.5.6 **Contrôle de temps visuel et acoustique**
- 7.5.6.1. *Quand le tir est contrôlé par des feux (excepté lors des Epreuves Finales de l'Epreuve Olympique):*
- ROUGE** *Le Directeur de Tir donnera 2 signaux sonores afin que les athlètes désignés (A, B, C ou AB, CD ou tous les 3 athlètes selon les circonstances) viennent occuper la ligne de tir ensemble (excepté lors des Epreuves Olympiques par équipes).*
- VERT** *10 secondes plus tard lorsque la couleur devient verte, le Directeur de Tir donne 1 signal sonore afin d'autoriser le début du tir.*
- JAUNE** *Ce signal d'avertissement sera donné 30 secondes avant la fin de la limite de temps, sauf lors de l'épreuve finale de l'Epreuve Olympique quand les athlètes tirent en alternance.*
- ROUGE** *Ce signal signifie que la séquence de tir est finie (voir article 7.5.4) et 2 signaux sonores doivent retentir, indiquant la fin du tir, même si toutes les flèches n'ont pas été tirées. Les athlètes qui sont encore sur la ligne de tir devront immédiatement regagner leurs positions derrière la ligne d'attente. S'il y d'autres athlètes ils pourront occuper la ligne de tir et attendre que le feu passe au vert pour commencer à tirer. La procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les athlètes aient tiré. Quand on doit tirer 6 flèches en 2 volées de 3 flèches, la procédure est répétée avant d'aller marquer les scores. Lorsque le feu rouge s'allume après que le bon nombre de flèches ait été tiré (1 volée de 3, de 6 (ou 2 volées de 3 flèches) ou 6 flèches (3x2 flèches dans l'épreuve par équipes) selon les distances ou l'Epreuve), 3 signaux sonores retentissent afin que les athlètes puissent commencer à marquer les scores.*
- 7.5.6.2 *Lorsque le tir est contrôlé par des panneaux: 2 panneaux doivent absolument être placés dans la zone de séparation entre les dames et les hommes, de manière à ce que tous les athlètes dames et hommes puissent voir en même temps, la même face du panneau (entièrement jaune ou rayée noire et jaune). La face NOIRE et JAUNE, montrée aux athlètes signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes de tir avant la fin de la séquence. La face JAUNE est montrée à tout autre instant de la séquence de tir.*
- 7.5.6.3 *Dès que la ligne de tir est laissée libre parce que tous les athlètes ont terminé de tirer leurs flèches avant la fin de la séquence, le signal approprié pour le changement ou le marquage des scores devra être donné immédiatement.*
- 7.5.6.4 *S'il se déroule plus d'1 seul duel en tir alterné sur le même terrain de tir au même moment, il n'y aura aucun signal sonore indiquant le début de chaque période de tir à l'exception de celui indiquant le début du duel.*

- 7.5.7 Aucun athlète ne peut occuper la ligne de tir avant que le signal approprié ne soit donné.
- 7.5.7.1 *10 secondes* sont allouées aux athlètes pour quitter la ligne de tir et permettre aux athlètes suivants de gagner celle-ci au début de chaque série. Ceci sera signalé par 2 signaux sonores et un feu rouge.
 - 7.5.7.2 Lors d'un duel en tir *alterné*, les athlètes concourant se rendront sur la ligne de tir au signal d'alerte de *10 secondes*. A la fin des *10 secondes*, 1 signal sonore indiquera le début de la période de tir de *20 secondes* pour le premier athlète dans le duel. Dès que la première flèche est tirée et que le score est affiché, la pendule du compte à rebours pour l'athlète adverse est enclenchée pour indiquer sa période de *20 secondes* pour tirer 1 flèche. Les athlètes du duel continueront d'alterner leurs tirs suivant le signal visuel de la pendule du compte à rebours jusqu'à ce que chaque athlète ait tiré ses 3 flèches.
- 7.5.8 Si le tir est suspendu durant une volée pour une raison valable, le temps disponible de tir sera réajusté.
- 7.5.8.1 *40 ou 30 secondes* par flèche seront accordées dans l'Epreuve Individuelle Olympique et de duels Arc à poulies.
 - 7.5.8.2 Dans l'Epreuve Olympique par équipe en tir alterné, le décompte de temps sera réajusté en ajoutant 5 secondes au temps restant. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.
 - 7.5.8.3 Dans l'Epreuve Olympique par équipe lors d'autres tournois, *20 secondes* par flèches seront accordées. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

7.6 ÉTABLISSEMENT DES SCORES

- 7.6.1 Il doit y avoir suffisamment de marqueurs de sorte à assurer qu'il y en ait un pour chaque butte de tir.
- 7.6.1.1 Ces marqueurs peuvent être des athlètes lorsqu'il y a plus d'1 athlète par butte de tir. 1 marqueur doit être désigné à chaque butte.
 - 7.6.1.2 L'établissement des scores se fera après chaque seconde volée de 3 flèches ou après chaque volée de 6 flèches.
 - 7.6.1.3 Les marqueurs devront inscrire les valeurs des flèches sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant, selon les indications de l'athlète (ou de son agent, article 7.6.1.7) à qui appartiennent les flèches. Les autres athlètes de la cible devront vérifier la valeur de chaque flèche annoncée et en cas de désaccord appeler l'arbitre désigné qui prendra la décision finale.
 - 7.6.1.4 Lors de l'Epreuve Olympique Elimatoire, la valeur de la flèche sera annoncée par l'athlète. Son adversaire vérifiera la valeur de chaque flèche et en cas de désaccord appellera l'arbitre désigné qui fera la dernière annonce.

- 7.6.1.4.1 Un athlète peut obtenir un score maximum de 60 points (pour 6 flèches) ou 30 points (pour 3 flèches) par set. L'athlète avec le score le plus élevé de la volée obtient 2 points de set, en cas d'égalité, les 2 athlètes obtiennent 1 point de set chacun.
- 7.6.1.4.2 Aussitôt qu'un athlète obtient 4 points de set (4 sur les 6 possible) dans un duel en 3 sets ou 6 points de set (6 sur 10 possible) dans un duel en 5 sets, il/elle est déclaré(e) vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.
- 7.6.1.5 Lors de l'Epreuve Elimatoire par équipe, le score sera cumulé en ordre décroissant pour les 6 flèches de l'équipe. Tous les athlètes peuvent aller aux cibles mais 1 seule personne par équipe annoncera les points. Un membre de l'équipe adverse vérifiera la valeur de chaque flèche et en cas de désaccord appellera l'arbitre désigné qui fera la dernière annonce (voir aussi article 7.6.1.7).
- 7.6.1.6 Lors des Epreuves Finales, la valeur des flèches sera déterminée en première instance par les arbitres de score dans l'ordre de tir. Ces valeurs non-officielles seront contrôlées et changées si nécessaire par l'agent de l'athlète quand l'établissement des scores officiel sera fait à la butte de tir. L'agent de l'athlète/équipe adverse vérifiera la valeur de chaque flèche et en cas de désaccord appellera l'arbitre désigné qui prendra la décision finale.
- 7.6.1.7 Les athlètes peuvent déléguer à leur Capitaine d'Equipe ou à un autre athlète tirant sur la même butte de tir le droit de marquer leurs points et retirer leurs flèches, pourvu qu'ils n'aillent pas eux-mêmes à la butte de tir (par exemple un athlète handicapé).
- 7.6.2 Le score d'une flèche est donné en fonction de la position de son tube dans le blason. Si le tube d'une flèche touche 2 zones de couleur ou une ligne de séparation de zone, on doit compter la valeur la plus haute des 2 zones impliquées.
- 7.6.2.1 Ni les flèches ni le blason ne peuvent être touchés par quiconque, avant que tous les scores n'aient été relevés et notés.
- 7.6.2.2 S'il y a plus que le nombre de flèches adéquats dans la butte de tir ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 (ou 6 selon le cas) ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Les athlètes et les équipes répétant cet incident peuvent être disqualifiés.
- 7.6.2.3 S'il manque une partie du blason incluant une ligne de division ou à l'endroit où 2 zones de couleurs se rencontrent ou si la ligne de séparation est déviée par une flèche, une ligne circulaire imaginaire sera tracée pour juger la valeur de la flèche qui pourrait toucher cette partie.
- 7.6.2.4 Tous les impacts de flèches devront être correctement marqués après que les scores soient établis et les flèches retirées.
- 7.6.2.5 La valeur des flèches enfoncées dans la butte de tir et non visibles sur le blason, sera uniquement marquée par un arbitre.
- 7.6.2.6 Une flèche:
- 7.6.2.6.1 touchant la cible et y rebondissant sera donnée en fonction de son impact sur le blason pour autant que tous les impacts aient

été correctement marqués et qu'un impact non marqué puisse être identifié.

En cas de rebond:

- *lorsque des athlètes tirent chacun sur une butte de tir, l'athlète concerné, après avoir tiré sa volée de 3 ou de 6 flèches, doit rester sur la ligne de tir en appelant un arbitre.*
- *Lorsque tous les athlètes de la ligne de tir ont terminé la volée en cours ou lorsque la séquence de tir est finie, le Directeur de Tir suspendra le tir. L'athlète concerné par le rebond s'avancera vers la butte accompagné d'un arbitre qui jugera la valeur de la flèche, notera la valeur et marquera l'impact de la flèche. L'arbitre participera ensuite à l'établissement du score de cette volée. La flèche ayant rebondi doit être laissée derrière la butte jusqu'après l'établissement des scores. Lorsque le terrain est à nouveau dégagé, le Directeur de Tir donnera le signal adéquat de reprise du tir pour les athlètes de la butte où le rebond a eu lieu.*
- *Ces athlètes termineront leur volée de 3 ou 6 flèches avant que le marquage général des scores ou le tir général ne reprenne. Aucun autre athlète ne peut être sur la ligne de tir à ce moment.*

7.6.2.6.2 touchant la butte de tir et y restant suspendue, oblige le ou les athlète(s) de cette butte à interrompre le tir et à le signaler et à appeler un arbitre. Aussitôt que le tir est terminé pour les autres athlètes sur la ligne de tir, un arbitre, accompagné de l'athlète, ira vers la butte, notera la valeur et marquera l'impact de la flèche qui sera enlevée et placée derrière celle-ci. Les flèches restantes sont tirées par le ou les athlète(s) de la butte, avant que le Directeur de Tir ne donne le signal de reprise générale du tir ou l'établissement général des scores. L'arbitre concerné participera à l'établissement des scores de cette volée.

7.6.2.6.3 passant complètement à travers une butte est comptée en fonction du trou laissé dans le blason, pour autant que tous les impacts aient été marqués et qu'un impact non marqué puisse être identifié.

7.6.2.6.4 ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci prend la valeur de la flèche emboutie.

7.6.2.6.5 en frappant une autre puis, après déviation, se fichant en butte, a la valeur de son propre impact.

7.6.2.6.6 en frappant une autre et rebondissant hors de la butte aura la valeur de la flèche percutée pour autant que l'on puisse déterminer la flèche endommagée.

7.6.2.6.7 touchant un autre blason que celui que l'athlète s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera marquée comme manquée.

7.6.2.6.8 touchant le blason en dehors de la zone marquante la plus à l'extérieur sera marquée comme manquée.

LIVRE 2

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA

- 7.6.2.7 *Une flèche trouvée au sol sur la ligne de tir ou derrière la butte de tir qui a été déclarée comme rebondissant ou comme passant complètement au travers, doit, de l'opinion d'un (des) arbitre(s) avoir d'abord touché la butte. Si on trouve plus d'1 impact non marqué dans la zone marquante du blason après un rebond ou un passage au travers, la valeur de l'impact la plus basse sera donné à l'athlète.*
- 7.6.2.8 *Lors de l'Epreuve Olympique et de duels Arc à poulies une flèche rebondissant, passant au travers ou restant suspendue à la butte n'arrête pas la compétition.*
- 7.6.2.9 *Un manqué doit être noté par un « M » sur la feuille de marque.*
- 7.6.3 Le Directeur de Tir devra s'assurer après l'établissement des scores qu'aucune flèche ne reste dans la butte de tir avant de donner le signal de reprise du tir.
- 7.6.3.1 *Si cela se produit, le tir ne devra pas être interrompu. L'athlète pourra tirer avec d'autres flèches ou tirer les "flèches oubliées" quand le tir à cette distance sera terminé. Dans ces circonstances, un arbitre participera au marquage des points en s'assurant que les "flèches oubliées" sur la butte après la volée précédente sont bien comparées avec la feuille de scores de l'athlète avant qu'aucune flèche ne soit retirée de la cible.*
- 7.6.3.2 *Si un athlète oublie ses flèches, par exemple sur le sol près de la butte, il peut en utiliser d'autres pour autant qu'il en avertisse un arbitre avant la reprise des tirs.*
- 7.6.4 Les feuilles de scores doivent être signées par le marqueur et par l'athlète de manière à prouver que l'athlète est d'accord sur la valeur de chaque flèche ainsi que sur la somme totale, le nombre de 10 et le nombre de X. Si le marqueur participe au tir, il doit faire signer sa feuille par un athlète ayant tiré sur la même butte de tir.
- 7.6.4.1 *Il y aura 2 feuilles de score par cible, l'une peut être électronique. Les organisateurs ne sont pas obligés d'accepter ou d'enregistrer des feuilles de score soumises sans signatures, somme totale, nombre de 10 et nombre de X ou qui contiennent des erreurs de calcul. Les organisateurs ou les officiels ne sont pas obligés de vérifier l'exactitude des feuilles de scores qui leur sont soumises cependant s'ils remarquent une erreur, ils devront la corriger et le résultat obtenu après correction sera retenu. Toutes les corrections devront être effectuées avant l'étape suivante de la compétition. Si une divergence apparaît dans la somme totale, la somme totale des scores de la flèche la plus basse deviendra finale.*
- 7.6.4.2 *Pour les Epreuves Eliminatoires et Finales, les feuilles de marque seront signées par les 2 athlètes du duel, montrant ainsi que tous 2 ou leurs agents, sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, la somme totale, le nombre de X, de 10 et le résultat du duel. Toute information manquante sur la feuille de score sera considérée comme non existante (0) pour les classements.*
- 7.6.5 Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante:
- 7.6.5.1 dans toutes les Epreuves, excepté pour les égalités décrites plus loin (7.6.5.2):

- Individuels et équipes:
 - plus grand nombre de 10 (incluant les 10 intérieurs),
 - plus grand nombre de X (10 intérieur),
 - si l'égalité subsiste, les athlètes sont déclarés à égalité ; mais pour des raisons de classement, c'est à dire le positionnement dans le tableau des duels de l'Epreuve Eliminatoire, un tirage au sort décidera de la place.

7.6.5.2 Le départage des égalités pour entrer dans les Epreuves Eliminatoires, pour la progression d'une étape de la compétition vers la suivante ou lors de l'attribution de médailles après les duels de compétition, doit se faire par des tirs de barrage (le système utilisant le nombre de 10 et de X (10 intérieurs) ne sera pas utilisé):

7.6.5.2.1 le départage des égalités pour entrer dans les Epreuves Eliminatoires doit se faire sur la dernière distance tirée dès que les résultats de l'Epreuve de Qualification ont été vérifiés. A 30 m le tir de barrage se déroulera comme ceci:

- *pour les individuels il y aura 1 athlète par butte de tir sur des buttes neutres au milieu du terrain,*
- *pour les individuels quand le tir a lieu sur des blasons multifaces l'athlète tirera dans la cible à la même position (A, B, C ou D) que celle qu'il/elle occupait lors de compétition,*
- *pour les équipes, on utilisera 1 butte de tir avec 1 seule cible ou 1 blason triangulaire triple de 80 cm au milieu du terrain. Chaque membre de l'équipe décidera de la cible du blason sur laquelle il tirera lorsque des blasons multifaces sont utilisés.*

7.6.5.2.2 Individuels (duel):

- *un seul tir de barrage d'une flèche pour le score,*
- *si l'égalité subsiste la flèche la plus près du centre donne la victoire ou*
- *si l'égalité subsiste encore, on répète les tirs de barrage d'une flèche où la flèche la plus près du centre résoudra l'égalité.*
- *Lors de tirs alternés, l'athlète qui a tiré en premier dans le duel commencera dans le tir de barrage.*

7.6.5.2.3 Equipes (duel):

- *Un tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 flèche par athlète) (2 pour les équipes mixtes) (maximum 3 barrages),*
- *si l'égalité subsiste lors du dernier barrage, l'équipe avec la flèche la plus près du centre sera déclarée gagnante,*
- *si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième (ou la troisième) flèche est située le plus près du centre sera déclarée gagnante,*
- *si nécessaire, il sera de nouveau tiré un barrage de 3 flèches (1 par athlète) au plus haut total de points, suivi de l'évaluation la plus près du centre jusqu'à ce que l'égalité soit résolue,*

- lors de tirs alternés, l'équipe qui a tiré en premier dans le duel commencera avec le tir de barrage,
- lors de tirs alternés, les alternations entre les équipes se feront après que chacun des membres de d'une équipe ait tiré 1 flèche.

7.6.5.2.4 Pour les Epreuves de duels Arc à poulies:

- Un tir de barrage d'1 seule flèche (pour les équipes 1 par membre de l'équipe) pour le score (maximum 3 barrages),
- si l'égalité subsiste après les 3 tirs de barrage, l'athlète (l'équipe la) le mieux classé(e) est déclaré(e) gagnant(e).

7.6.5.2.5 Tant que les informations officielles au sujet des tirs de barrages n'ont pas été annoncées, les athlètes doivent rester sur le terrain de compétition. Les athlètes qui ne sont pas présents lorsqu'ils sont appelés pour un tir de barrage seront considérés comme perdant du duel.

7.6.6 Le classement définitif devra suivre la procédure ci-dessus, toutefois seuls les 8 meilleurs athlètes (équipes) seront classé(e)s individuellement.

7.6.6.1 Les athlètes éliminés pendant les 1/8^{ème} seront classés 9^{ème}, ceux éliminés pendant les 1/16^{ème} seront classés 17^{ème} etc... en fonction de l'Epreuve Elimatoire.

7.6.6.2 Les athlètes éliminés lors des 1/4 de finales seront classés en fonction du nombre de sets remportés et en cas d'égalité du nombre de points tirés cumulé lors du dernier duel. Si l'égalité subsiste, ils seront déclarés à égalité.

7.6.6.3 Les équipes éliminées lors des 1/4 de finales seront classées en fonction du score cumulé lors du dernier duel tiré et en cas d'égalité seront déclarées à égalité.

7.6.7 A la fin du Tournoi, le Comité d'Organisation doit fournir les listes de résultats complètes à toutes les équipes participantes.

7.7 CONTROLE DES TIRS ET SECURITE

7.7.1 Un Directeur de Tir sera désigné.

7.7.1.1 Dans la mesure du possible il devra être arbitre. Il ou elle ne participera pas au tir.

7.7.1.2 Des assistants peuvent être désignés par les Organisateurs pour aider le Directeur de Tir dans sa tâche.

7.7.2 Le Directeur de Tir devra prendre et faire respecter toutes les mesures de sécurité nécessaires (voir aussi article 7.1.1.10), ses tâches consistent à:

7.7.2.1 contrôler le tir, régler la durée de chaque volée et l'ordre dans lequel les athlètes vont occuper la ligne de tir,

7.7.2.2 contrôler l'usage des haut-parleurs et les activités des photographes et des spectateurs de manière à ce que les athlètes ne soient pas dérangés,

7.7.2.3 s'assurer que les spectateurs restent bien derrière les barrières qui entourent la zone de tir.

- 7.7.2.4 *En cas d'urgence il devra donner une série d'au moins 5 signaux sonores pour signaler la fin des tirs. Si un tir est suspendu pendant une volée, quelle qu'en soit la raison, 1 seul signal doit en signaler la reprise.*
- 7.7.2.5 *Si un athlète arrive après le début du tir, il/elle perd les flèches qui ont déjà été tirées (par les autres) sauf si le Directeur de Tir estime qu'il/elle a été retardé(e) par des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, à la fin du tir de la distance, il/elle pourra tirer les flèches manquantes (mais jamais plus de 12). Ceci n'est pas autorisé pendant l'Epreuve Olympique ou de duels Arc à poulies.*
- 7.7.2.6 *Le Directeur de Tir, en accord avec les arbitres, peut prolonger la séquence de tir dans des circonstances exceptionnelles. Toute modification de la règle doit être annoncée aux athlètes avant qu'elle ne prenne effet. Dans ce cas, la liste des résultats finaux doit donner les raisons de ces changements. Quand on utilise des moyens de contrôle de temps visuels, on ne peut pas toucher aux 30 dernières secondes.*
- 7.7.2.7 *La FITA a entraîné et engagé des caméramans et des photographes qui travailleront au-delà de la zone des spectateurs comme décrit dans l'article 7.1.1.10. Leur position sera déterminée par le Délégué Technique et les mesures de sécurité sont sous la responsabilité du Délégué Technique. Ils auront un uniforme FITA spécial indiquant leur droit.*
- 7.7.3 Les athlètes ne peuvent pas armer leur arc, avec ou sans flèche, sauf lorsqu'ils/elles sont sur la ligne de tir. S'il utilise une flèche, l'athlète devra se tourner vers les buttes mais uniquement quand il/elle se sera assuré(e) qu'il n'y a personne devant ou derrière celles ci.
- 7.7.3.1 *Si un athlète armant son arc avec une flèche, avant le signal de début de tir ou durant les pauses entre les distances, la lâche, intentionnellement ou non, il perdra la valeur de la flèche avec le score le plus élevé de la volée suivante.*
- 7.7.3.2 *Le marqueur devra consigner le fait sur la feuille de scores de l'athlète. Le marqueur devra noter les valeurs de toutes les flèches de la volée (3 ou 6 selon le cas) et devra retirer la valeur la plus élevée. Ceci devra être paraphé par un arbitre et par l'athlète concerné.*
- 7.7.4 Quand le tir est en cours, seuls les athlètes dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir (voir article 7.5.6.1 ROUGE).
- 7.7.4.1 *Tous les autres athlètes, avec leur équipement, devront rester derrière la ligne d'attente. Quand un athlète aura fini de tirer, il/elle devra immédiatement se retirer derrière cette ligne. L'athlète pourra laisser sa longue-vue sur la ligne de tir entre les volées tant que celle-ci ne représente pas un obstacle pour les autres athlètes.*
- 7.7.4.2 *Dans l'Epreuve Olympique par équipes, 1 seul athlète pourra se trouver sur la ligne de tir, les 2 autres athlètes se trouveront derrière la ligne de 1 m jusqu'à ce que le premier athlète ait*

franchi en retour la ligne de 1 m (voir 7.5.2.3 athlètes en chaise roulante).

- 7.7.5 Un athlète ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si celui-ci le permet. Des infractions sérieuses peuvent conduire à des sanctions.
- 7.7.6 Il n'est pas permis de fumer dans ou devant la zone des athlètes.
- 7.7.7 Lorsqu'il/elle arme son arc, un athlète ne doit pas adopter une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait en cas de lâcher accidentel ou involontaire, faire passer la flèche au-delà de la zone de sécurité ou de n'importe quel dispositif de sécurité (zone de dépassement, filets, parois etc...). Si l'athlète persiste à vouloir utiliser cette technique, il/elle sera invité(e) par le Président de la Commission des arbitres ou par le Directeur de Tir à immédiatement arrêter le tir et quitter le terrain.

7.8 CONSEQUENCES EN CAS D'INFRACTION AUX REGLEMENTS

Vous trouverez ci-dessous un résumé des pénalités ou sanctions appliquées aux athlètes en cas d'infraction aux règlements ou quand certaines conditions ne sont remplies. Vous trouverez aussi les conséquences de telles actions sur les athlètes et officiels.

7.8.1 Eligibilité, disqualification:

- 7.8.1.1 *Les athlètes ne sont pas autorisés à participer à des événements FITA si ils/elles ne remplissent pas les exigences établies par le chapitre 2, livre 1.*
- 7.8.1.2 *Un athlète jugé coupable d'enfreindre un ou plusieurs des règlements ci-dessus sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il/elle avait gagnées.*
- 7.8.1.3 *Un athlète n'est pas autorisé à participer aux Championnats du Monde si son Association Membre ne remplit pas les exigences établies par l'article 3.7.2, livre 1.*
- 7.8.1.4 *Un athlète qui participe dans une classe telle qu'établie au chapitre 4.2 du livre 1 sans pour autant remplir les exigences se rapportant à cette classe, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il/elle avait gagnées.*
- 7.8.1.5 *Un athlète reconnu coupable d'avoir commis une violation des Règlements Antidopage sera sujet aux sanctions établies dans l'appendice 5 du livre 1.*
- 7.8.1.6 *Tout athlète qui s'avère avoir utilisé un équipement non conforme aux Règlements de la FITA verra ses résultats annulés (7.3).*
- 7.8.1.7 *Un athlète ou une équipe qui répète le dépassement du nombre flèches autorisées par volée verra ses résultats annulés. (7.6.2.2).*
- 7.8.1.8 *Un athlète coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement peut être déclaré inéligible pour participer à la compétition. L'athlète sera éliminé et perdra de ce fait toute position qu'il/elle aurait pu obtenir.*
- 7.8.1.9 *Un athlète ne persiste à utiliser une technique d'allonge considérée dangereuse de l'avis des arbitres sera immédiatement*

invité(e) par le Président de la Commission des arbitres ou par le Directeur de Tir à immédiatement arrêter le tir et quitter le terrain (article 7.7.7)

7.8.2 Perte de la valeur des flèches

7.8.2.1 *Si un athlète arrive après le début du tir, il/elle perd les flèches qui ont déjà été tirées (par les autres) sauf si le Directeur de Tir estime qu'il/elle a été retardé(e) par des circonstances indépendantes de sa volonté (7.7.2.5)*

7.8.2.2 *Un athlète qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défectueux en moins de 15 minutes, sera seulement autorisé à rattraper le nombre de flèches qui peuvent être tirées en 15 minutes et en suivant l'ordre de tir standard pour les flèches à rattraper. Il/elle perdra toutes autres flèches qu'il/elle n'aura pas pu tirer (7.4.2.5, pour un problème médical inattendu voir 7.4.2.6).*

7.8.2.3 *Une flèche tirée avant ou après le signal de contrôle du temps ou hors de la séquence sera considérée comme faisant partie de la volée et entraînera pour l'athlète la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée et elle sera marquée comme flèche manquée. Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.*

7.8.2.4 *Une flèche tirée sur le terrain de compétition après que le Directeur de Tir a officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain, (après avoir retiré les flèches d'entraînement) ou pendant les pauses entre les distances ou épreuves entraînera pour l'athlète la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de la volée suivante. Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.*

7.8.2.5 *Dans l'Epreuve par équipe si 1 des 3 athlètes d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une période, cette flèche sera comptée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'Equipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera marquée comme flèche manquée. Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.*

7.8.2.6 *Si on retrouve plus que le nombre de flèches adéquat dans la butte de tir ou sur le sol près de la butte ou sur le sol entre les couloirs de tir, seules les 3 (ou 6 selon le cas) ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées (7.6.2.2)*

7.8.2.7 *Dans l'Epreuve par équipe si un des membres de l'équipe tire plus de 2 flèches lors d'une volée la règle suivante est appliquée: si un des athlètes ne tire pas ses 2 flèches lors d'une volée le nombre de flèches non tirées sera toujours compté pour cette volée. Une flèche non tirée sera marquée comme manquée. Si le nombre total de flèches, en comptant toutes les flèches non tirées lors d'une volée dépasse 6 (ou 4) flèches, l'article 7.8.2.6 sera appliqué.*

7.8.2.8 *Si un membre d'une équipe tire plus que le nombre de flèches adéquat dans le tir alterné avant de retourner derrière la ligne de*

1 m, l'équipe perdra la flèche avec le score le plus élevé de cette volée. Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.

7.8.2.9 *Une flèche ne touchant pas une zone marquante ou touchant un autre blason que celui que l'athlète s'est vu désigner sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera marquée comme manquée (7.6.2.6.7/8).*

7.8.3 Sanction en termes de temps lors des Epreuves par équipes (pour les détails de procédure, voir le manuel de l'Organisateur):

7.8.3.1 *Si un membre de l'équipe franchit la ligne de 1 m trop tôt, l'arbitre montrera un carton jaune ou enclenchera la lumière jaune en face de la ligne de tir. Ce carton ou cette lumière indique que l'athlète doit retourner derrière la ligne de 1 m pour recommencer ou pour être remplacé par un autre athlète ayant encore des flèches à tirer qui devra commencer de derrière la ligne de 1 m.*

7.8.3.2 *Si l'équipe ne respecte pas le carton (ou la lumière) jaune et que l'athlète tire sa flèche, l'équipe perdra la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée. Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.*

7.8.3.3 *La même procédure sera appliquée si un membre de l'équipe sort une flèche du carquois avant d'être sur la ligne de tir.*

7.8.4 Avertissements

Les athlètes qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes ou qui ne se plient pas aux décisions et directives (contre lesquelles il est possible de faire appel) données par les arbitres seront traités selon l'article 7.8.1.8.

7.8.4.1 *Il n'est pas permis de fumer dans ou devant la zone des athlètes (7.7.6).*

7.8.4.2 *Aucun athlète ne peut toucher à l'équipement d'un autre sauf si celui-ci le permet (7.7.5).*

7.8.4.3 *Aucun athlète ne peut armer son arc, avec ou sans flèche, sauf lorsqu'il/elle est sur la ligne de tir (7.7.3).*

7.8.4.4 *Quand le tir est en cours, seuls les athlètes dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir (7.7.4).*

7.8.4.5 *Un athlète ne peut lever son bras d'arc avant le signal de début de tir (7.4.3).*

7.8.4.6 *Ni les flèches ni le blason ne peuvent être touchés par quiconque, avant que tous les scores n'aient été relevés et notés (7.6.2.1).*

7.8.4.7 *Lorsqu'il arme son arc, un athlète ne doit pas adopter une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait en cas de lâcher accidentel ou involontaire, faire passer la flèche au-delà de la zone de sécurité ou de n'importe quel dispositif de sécurité (zone de dépassement, filets, parois etc...) (7.7.7).*

7.9 L'ARBITRAGE

7.9.1 Il est du devoir des arbitres de s'assurer que les tournois se déroulent selon les Constitution & Règlements de la FITA et en toute équité pour tous les athlètes.

7.9.1.1 *Il doit y avoir toujours un minimum d'1 arbitre. Pour 10 buttes de tir il y aura au moins 1 arbitre de nommé excepté pour les tournois tirés selon l'article 3.11.1.1. Leurs tâches seront les suivantes:*

7.9.1.2 *contrôler toutes les distances et veiller à la disposition correcte des sites de tirs. Vérifier les dimensions des blasons et des buttes de tir. Vérifier que la hauteur des blasons soit correctement respectée par rapport au sol. Vérifier que toutes les buttes de tir aient le même angle.*

7.9.1.3 *Contrôler tout l'équipement du terrain.*

7.9.1.4 *Contrôler tout l'équipement des athlètes avant le tournoi (l'heure doit être inscrite sur le programme) et à tout moment durant le tournoi.*

7.9.1.5 *Contrôler le déroulement du tir ainsi que l'établissement des scores.*

7.9.1.6 *Discuter avec le Directeur de Tir des questions qui surviennent relatives au tir.*

7.9.1.7 *Régler les différends et les appels qui peuvent survenir et si nécessaire les faire suivre au Jury d'Appel.*

7.9.1.8 *En accord avec le Directeur de Tir, interrompre le tir si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, d'une panne de courant, d'un accident sérieux ou d'une cause de même type. Mais il doit veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à terme.*

7.9.1.9 *Prendre en considération les plaintes et les demandes des Capitaines d'Equipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.*

7.9.1.10 *S'occuper des questions concernant le déroulement du tir et le comportement d'un athlète. Ces questions doivent être déposées chez les arbitres sans délai et en tout cas déposées avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du Jury d'Appel, selon le cas, est définitive.*

7.9.1.11 *Contrôler que les athlètes et les officiels se conforment aux Constitution & Règlements ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaires de prendre.*

7.10 RÉCLAMATIONS ET LITIGES

7.10.1 Tous les athlètes doivent se référer à un arbitre pour résoudre toute question se rapportant à la valeur d'une flèche, ceci avant que des flèches ne soient enlevées de la cible.

- 7.10.1.1 *La décision de cet arbitre est finale (sans appel).*
 - 7.10.1.2 *Une erreur sur la feuille de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées, à condition que tous les athlètes de cette cible soient d'accord sur la correction. Cette correction doit être faite sous la surveillance de tous les athlètes sur la cible et paraphée par ceux-ci. Tout litige concernant les points de la feuille des scores doit être présenté à un arbitre.*
 - 7.10.1.3 *Si l'équipement du terrain devient défectueux ou un blason trop abîmé, un athlète ou un Capitaine d'Equipe peut demander aux arbitres de faire remplacer ou de remédier aux défauts constatés.*
- 7.10.2 Les problèmes concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un athlète devront être déposés avant la prochaine étape de la compétition.
- 7.10.2.1 *Les requêtes concernant les résultats publiés chaque jour doivent être déposées sans délai auprès des arbitres, en tout cas, à temps pour que les corrections éventuelles soient possibles avant la remise des prix.*
 - 7.10.2.2 *Lors d'épreuves par équipes, la décision prise par un arbitre concernant l'utilisation du carton jaune (article 7.8.3.1) est finale.*

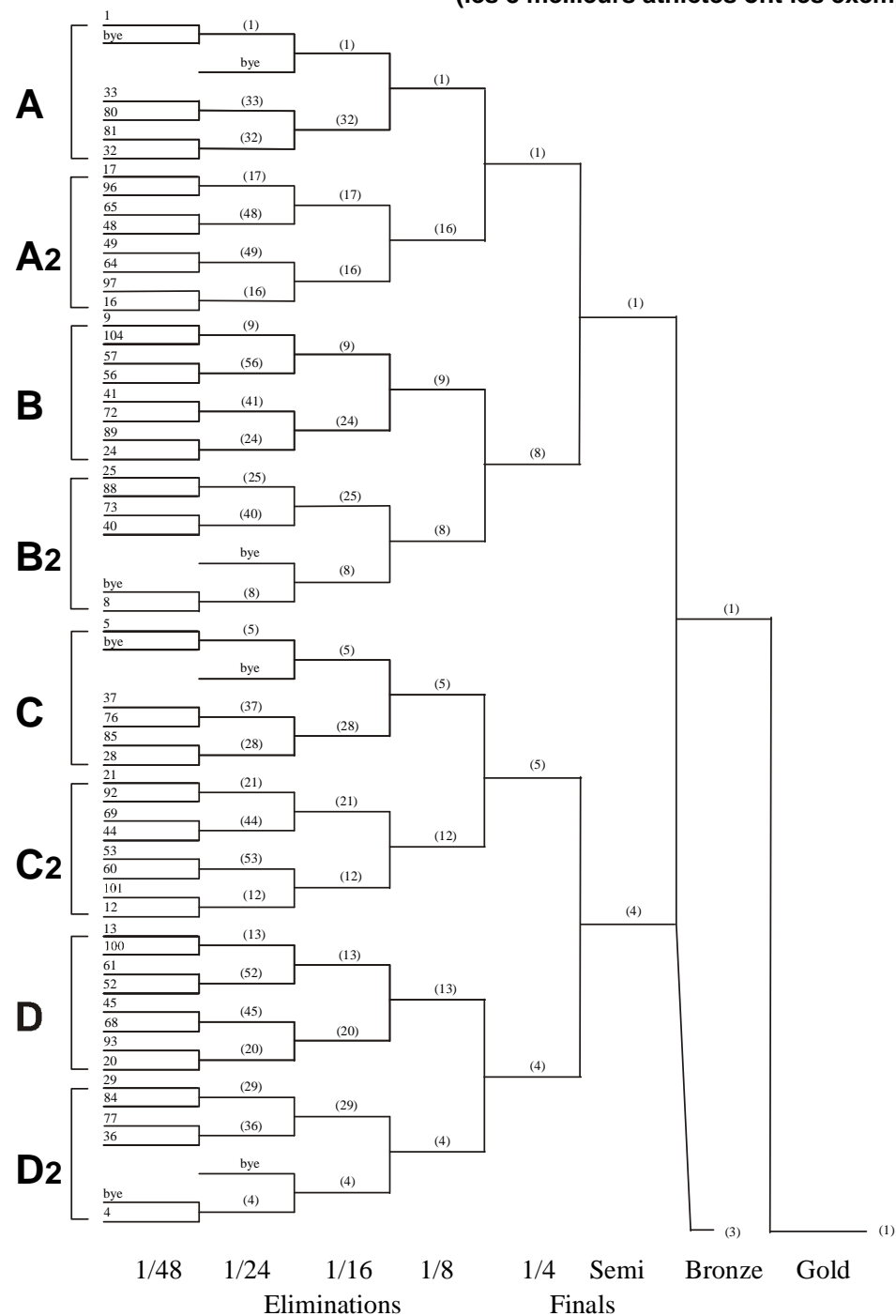
7.11 APPELS

- 7.11.1 Si un athlète n'est pas d'accord avec les décisions des arbitres, il/elle peut, excepté dans le cas de l'article 7.10.1 ci-dessus, faire appel, auprès du Jury d'Appel selon l'article 3.13, avant le début de la prochaine étape de la compétition. Les prix et les trophées qui sont l'objet d'un litige ne peuvent être remis avant que le Jury d'Appel n'ait pris une décision.

APPENDICE 1

EQUIPEMENT DES TERRAINS DE TIR

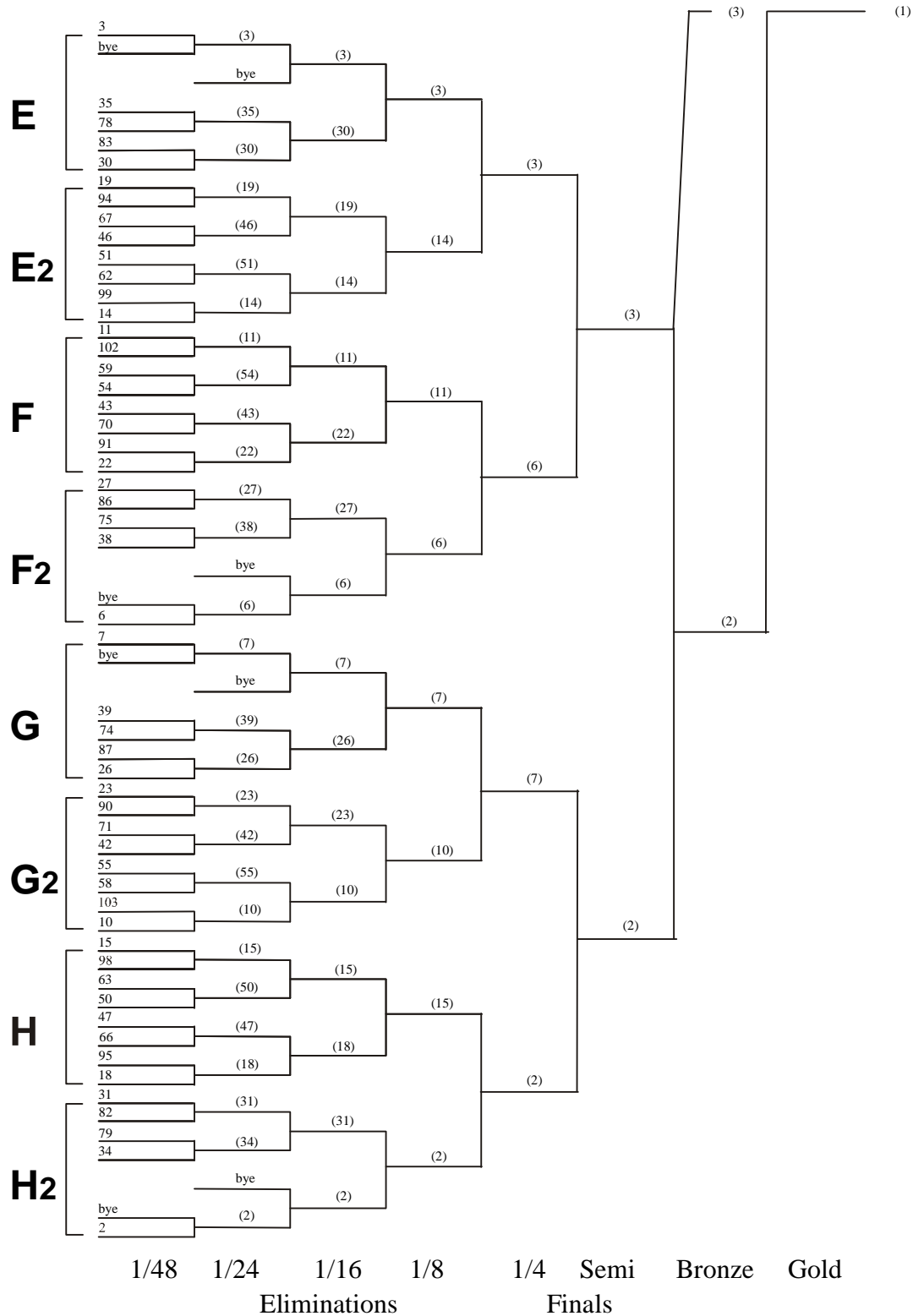
1A. TABLEAU DES DUELS (104 athlètes, les exempts seront autorisés)
(les 8 meilleurs athlètes ont les exempts)



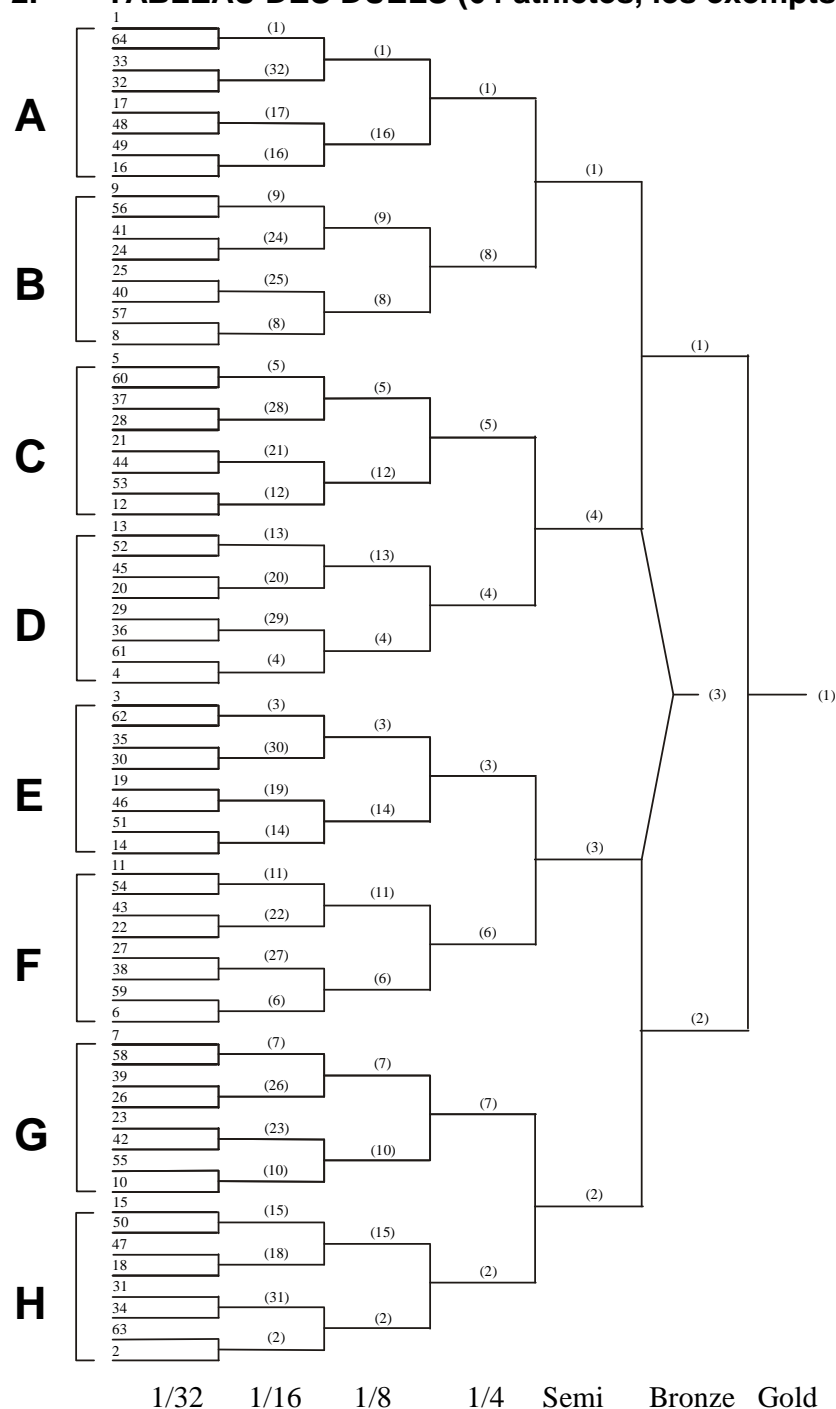
LIVRE 2

CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA

1B TABLEAU DES DUELS (104 athlètes, les exempts seront autorisés) (les 8 meilleurs athlètes ont les exempts)

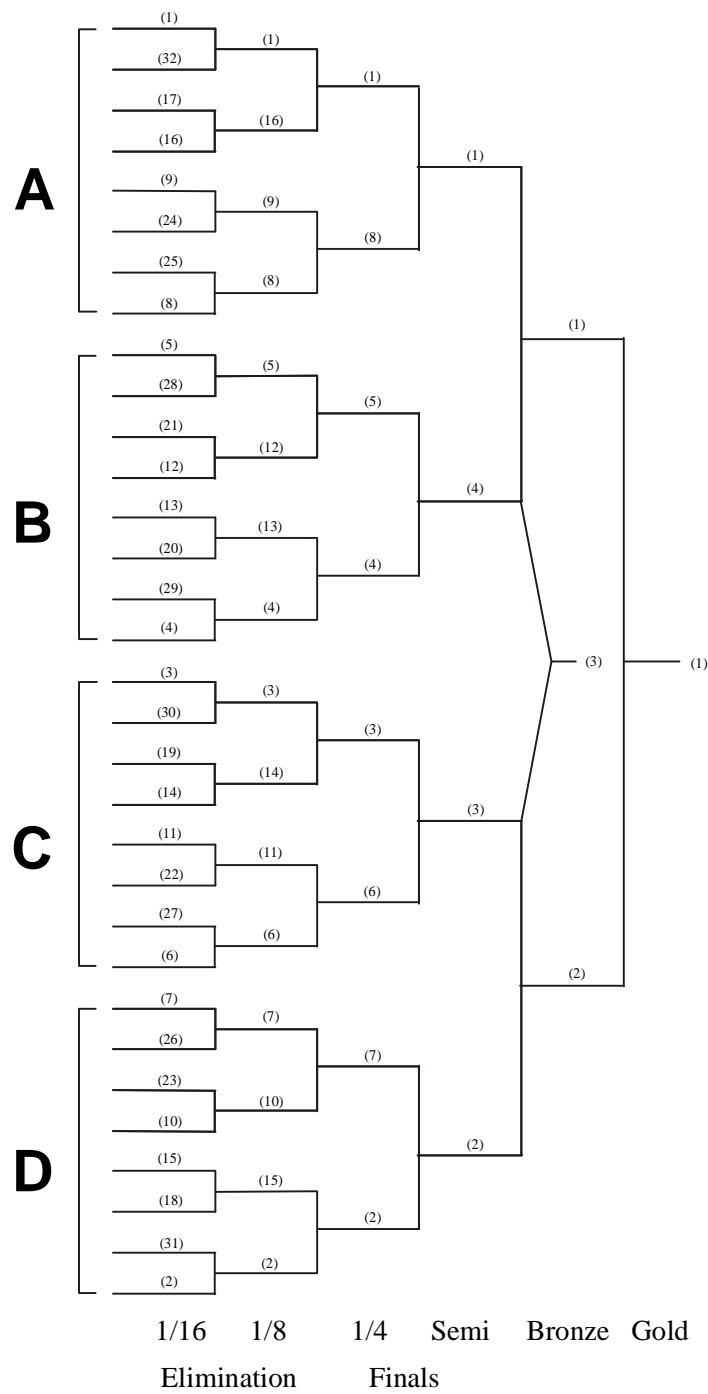


2. TABLEAU DES DUELS (64 athlètes, les exempts seront autorisés)

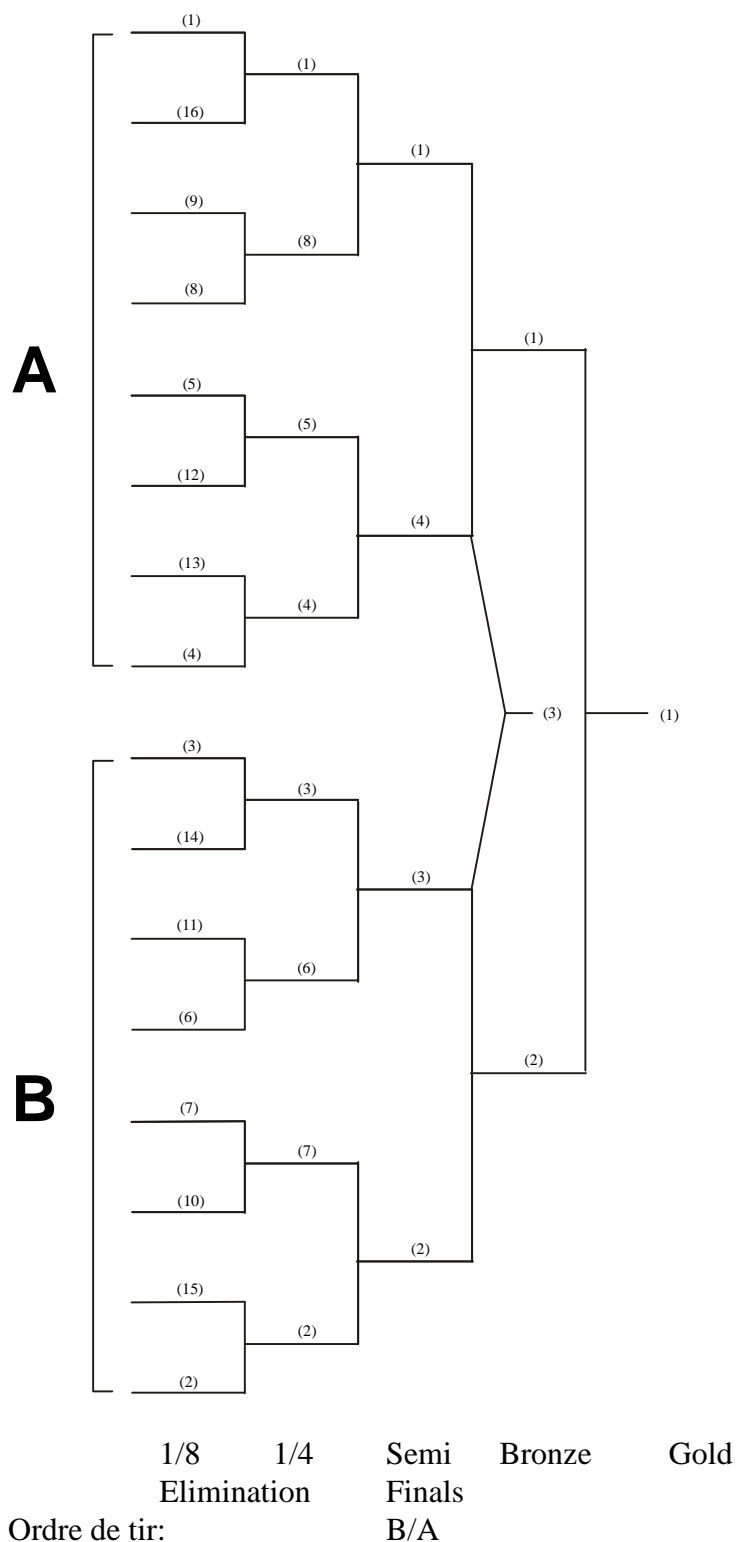


Ordre de tir: tous tous tous CD/EF EFGH GH/AB ABCD

3. TABLEAU DES DUELS (32 athlètes, les exempts seront autorisés)



4. TABLEAU DES DUELS (16 athlètes ou 16 équipes, les exempts seront autorisés)



LIVRE 2

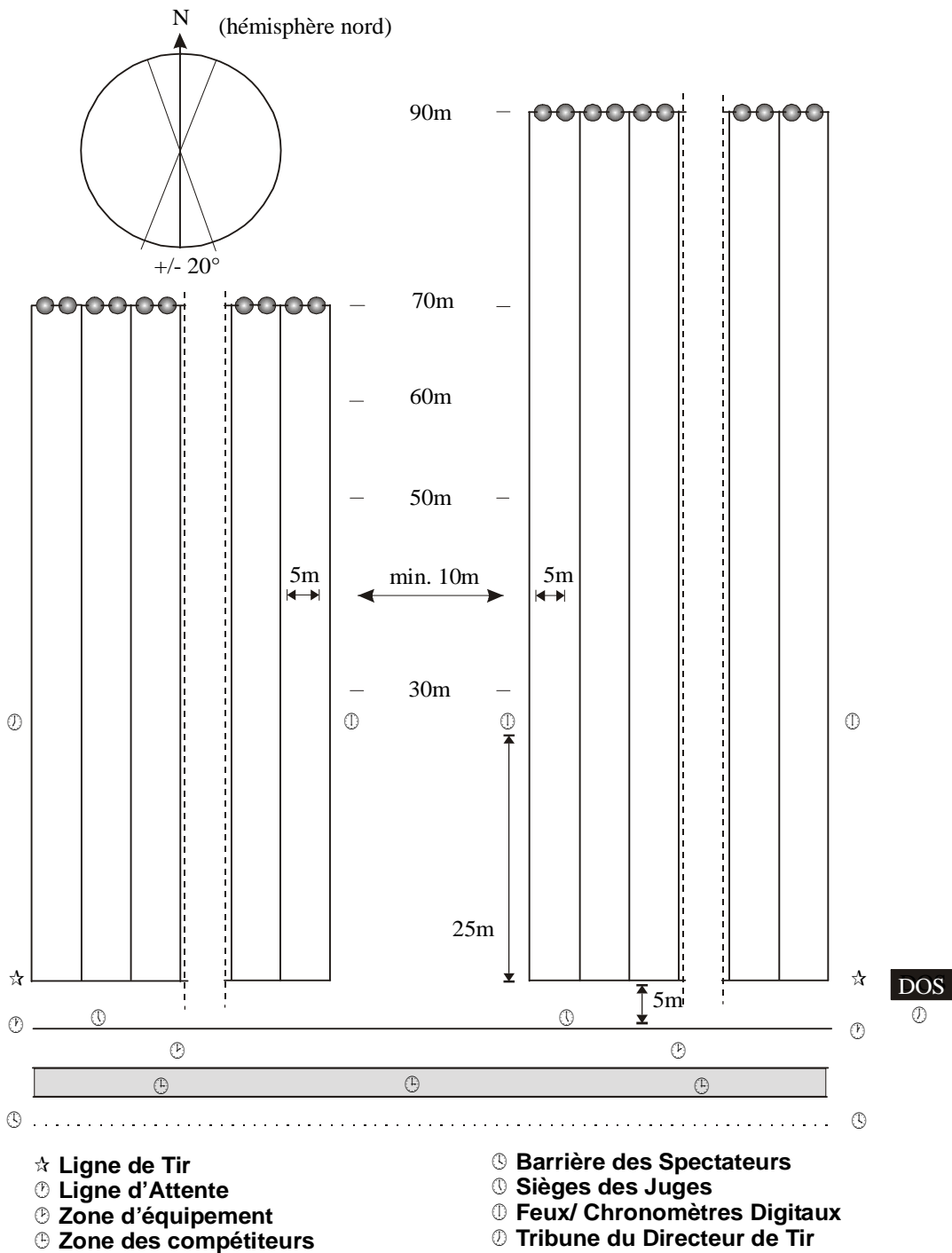
CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA

EQUIPEMENT DES TERRAINS – 2 AGENCEMENT DES TERRAINS

1. EVENEMENTS MAJEURS et Epreuve Olympique :

Voir Manuel de l'Organisateur

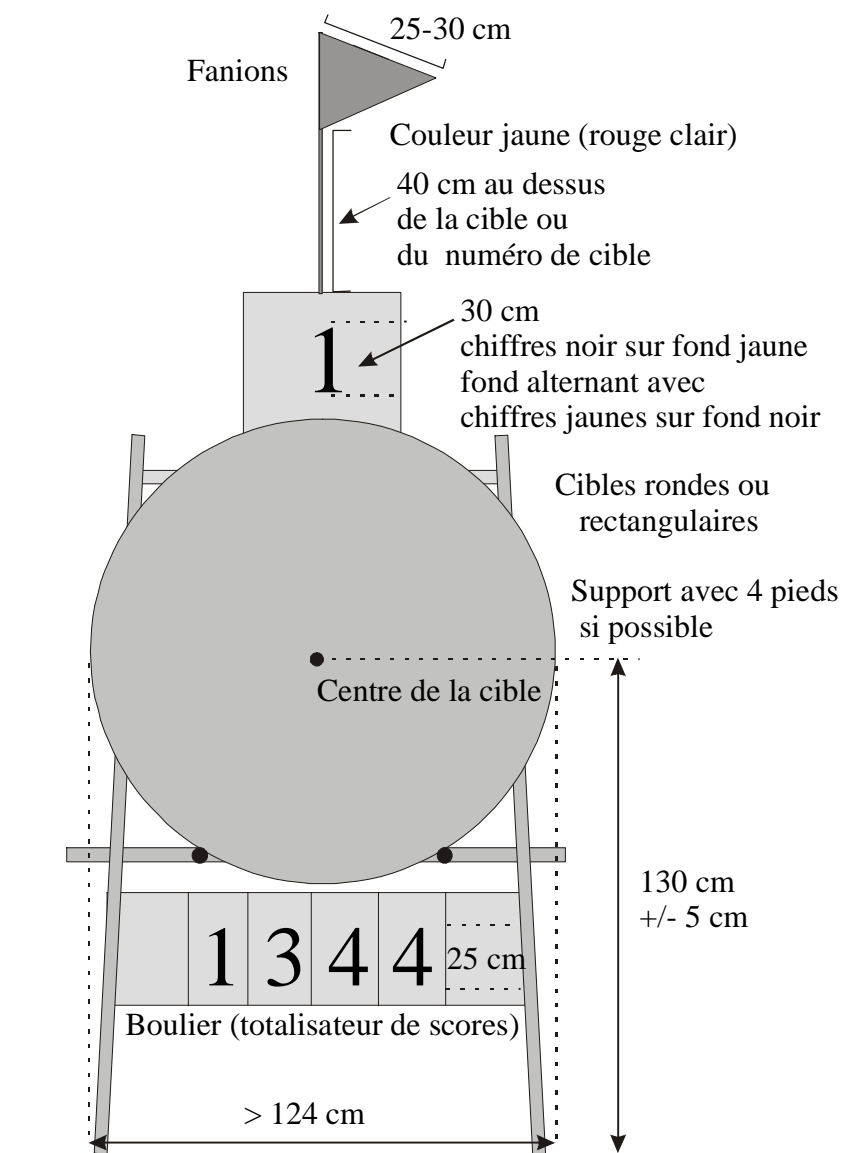
2. AUTRES EVENEMENTS (Recommandation)



EQUIPEMENT DES TERRAINS DE TIR – 3 Blasons

1. BUTTE DE TIR EN PLEIN AIR

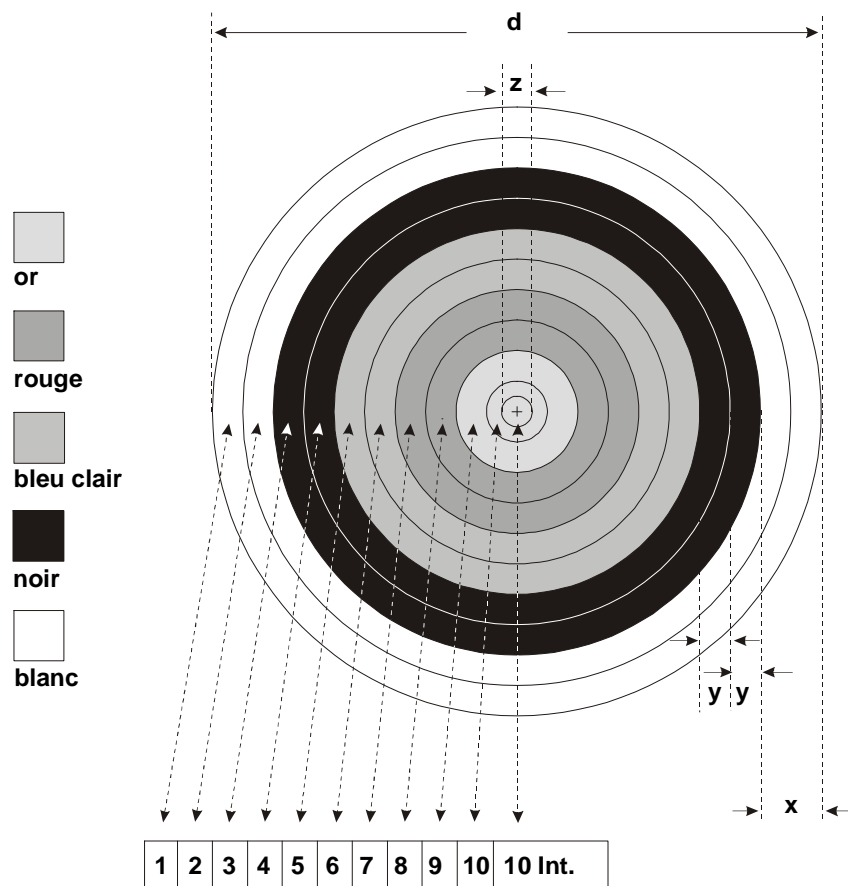
Article 7.1.1.3/4 et article 7.2.3



LIVRE 2

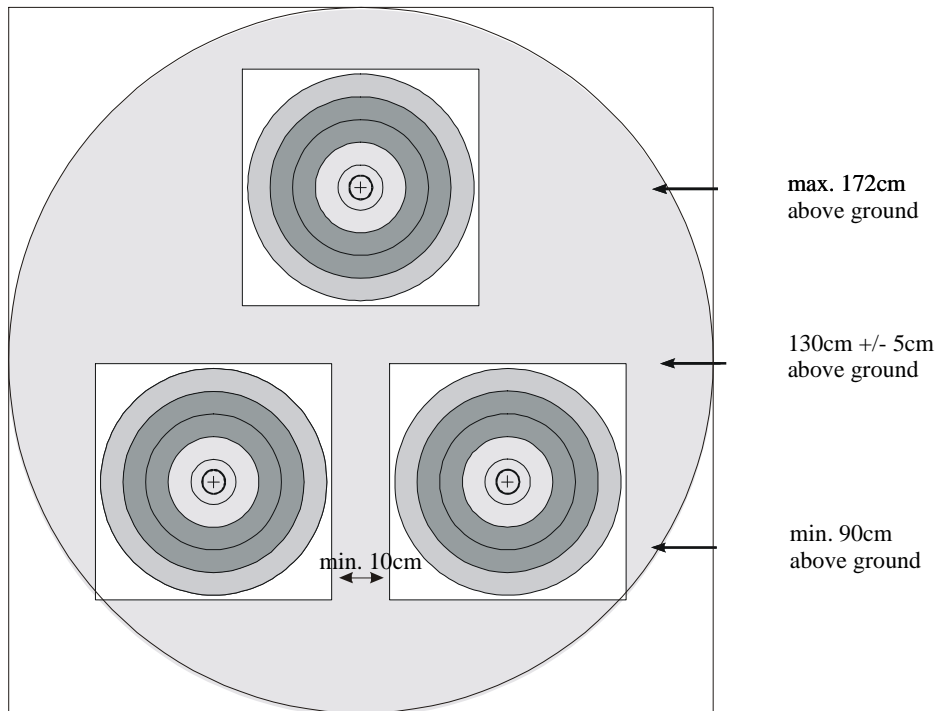
CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA

2. BLASON POUR CIBLE DE TIR EN PLEIN AIR

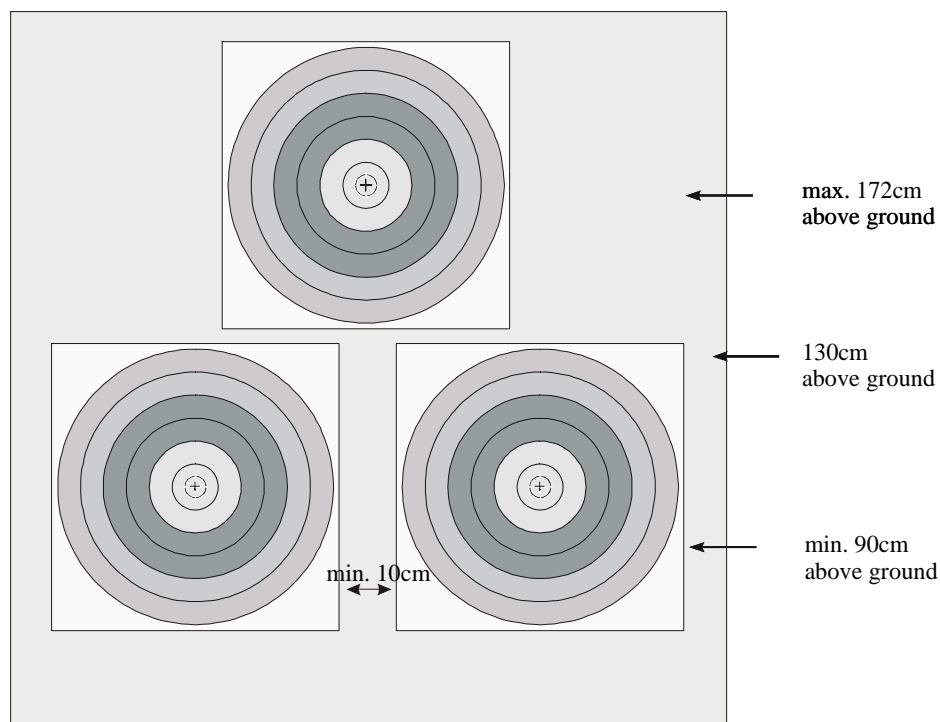


d	x	y	z
Diamètre du blason	Zone de couleur	Zone marquante	Diamètre du 10 intérieur
122 cm	12.2 cm	6.1 cm	6.1 cm
80 cm	8 cm	4 cm	4 cm

3. BLASON MULTIFACE 80 CM POUR CIBLE DE TIR EN PLEIN AIR
Articles 7.2.1 et 7.2.2



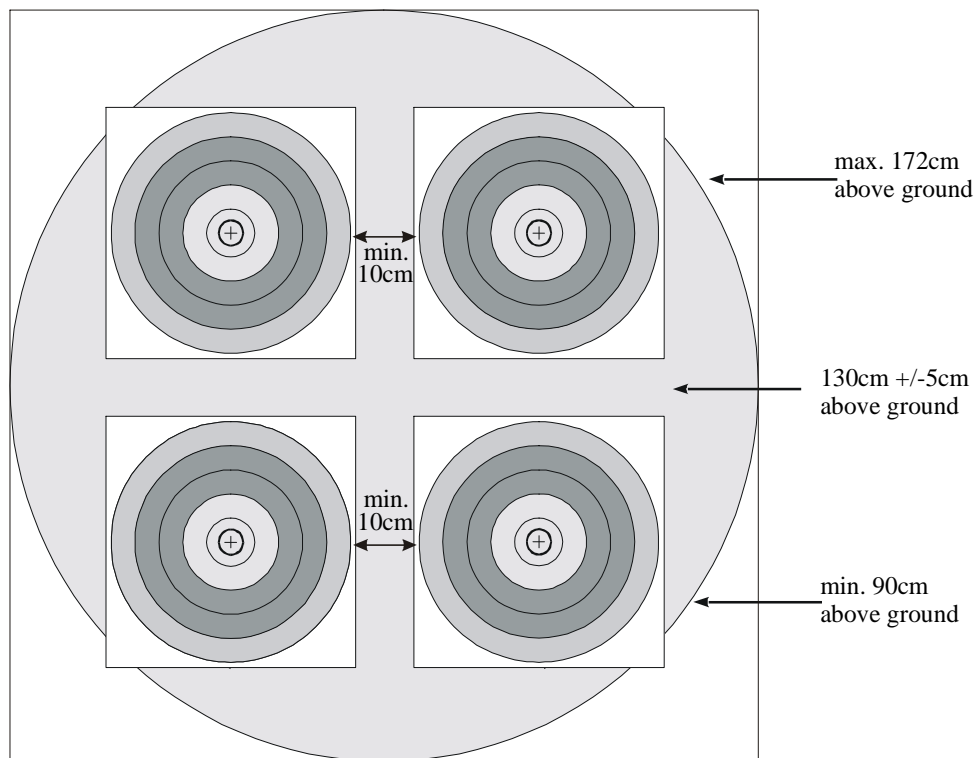
3 x 80cm 5-ring faces with scoring zones 6-10



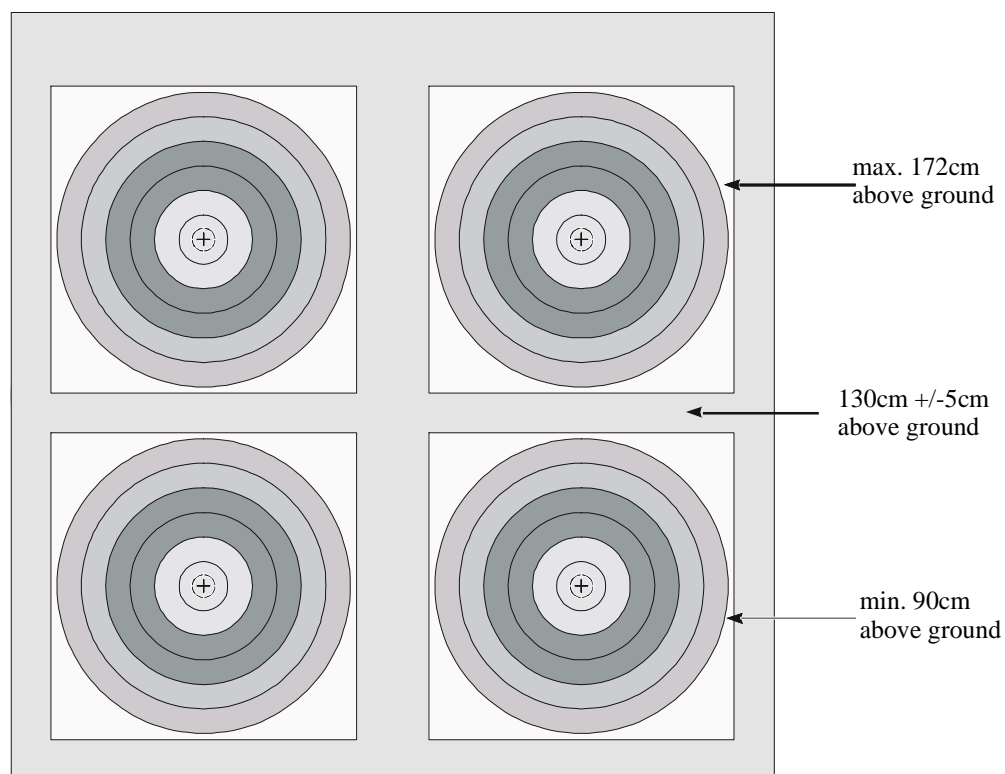
3 x 80 cm 6-ring faces with the scoringzones 5-10

LIVRE 2

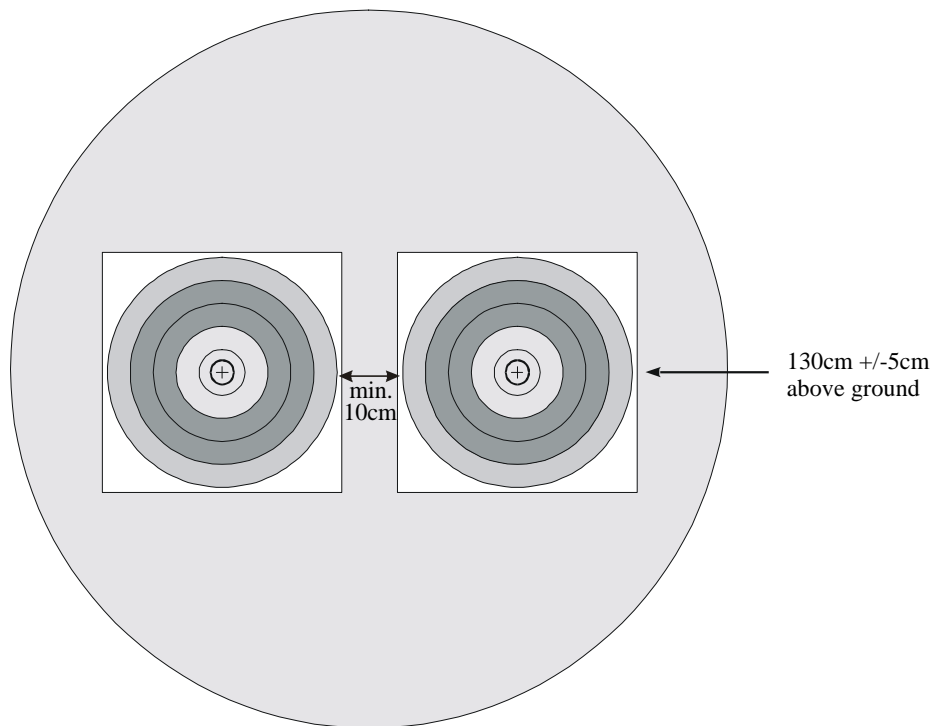
CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA



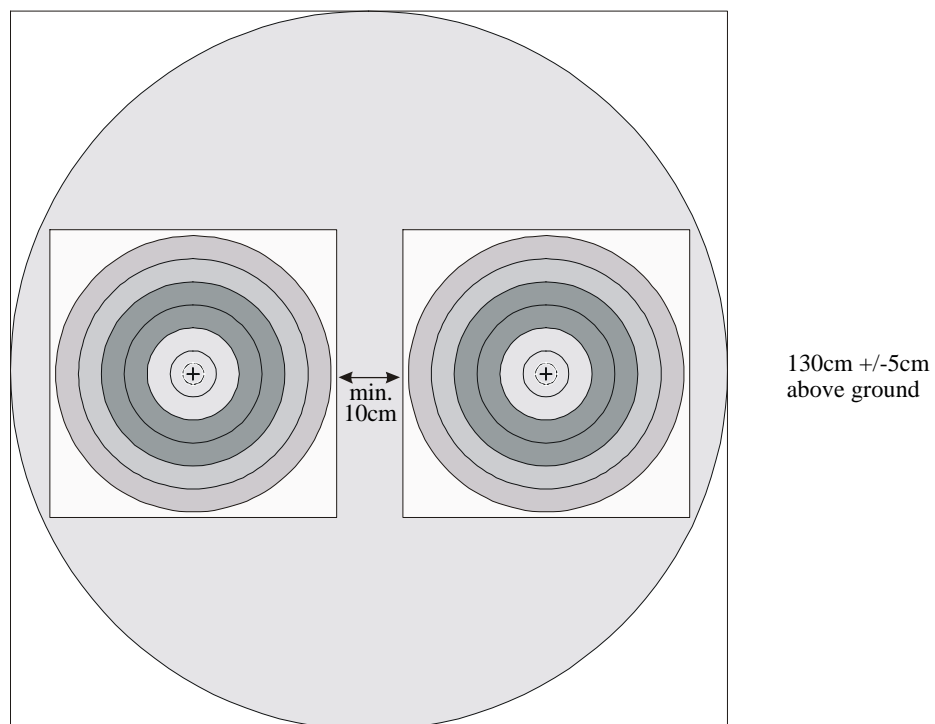
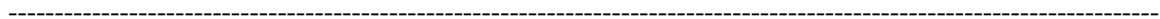
4 x 80cm 5-ring faces with the scoring zones 6-10



4 x 80cm 6-ring faces with the scoring zones 5-10



2 x 80 cm 5-ring faces with the scoring zones 6-10



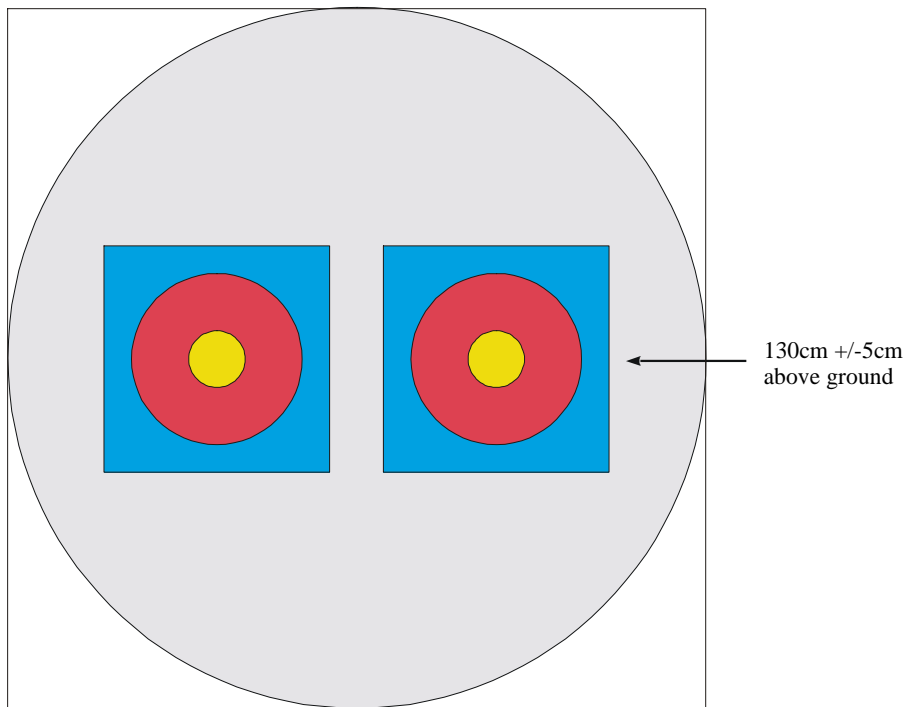
2 x 80cm 6-ring faces with the scoring zones 5-10

LIVRE 2

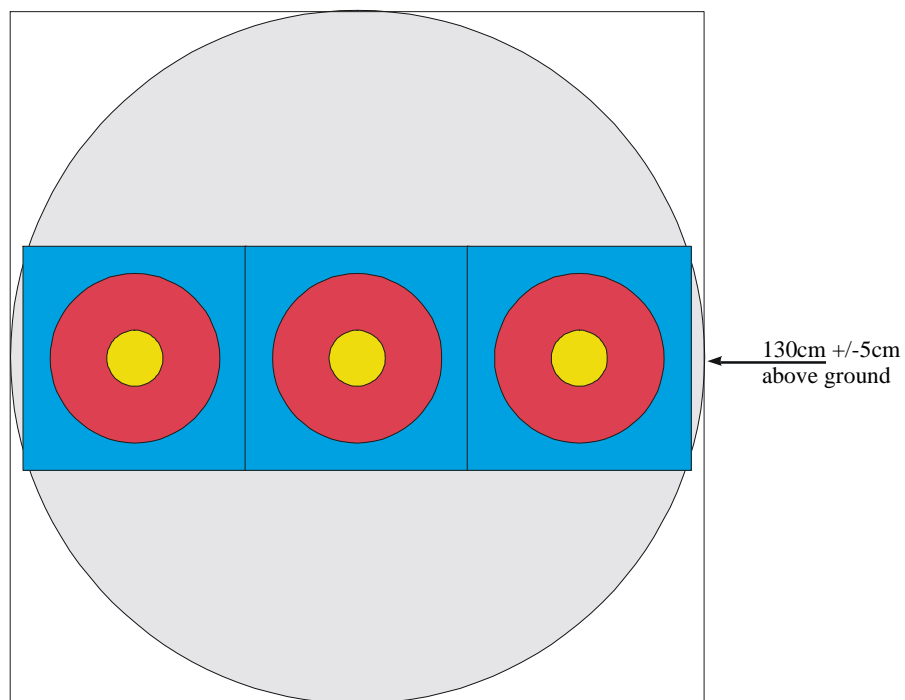
CONSTITUTION & REGLEMENTS DE LA FITA

4. DISPOSITION BLASONS TOUCHE/MANQUE

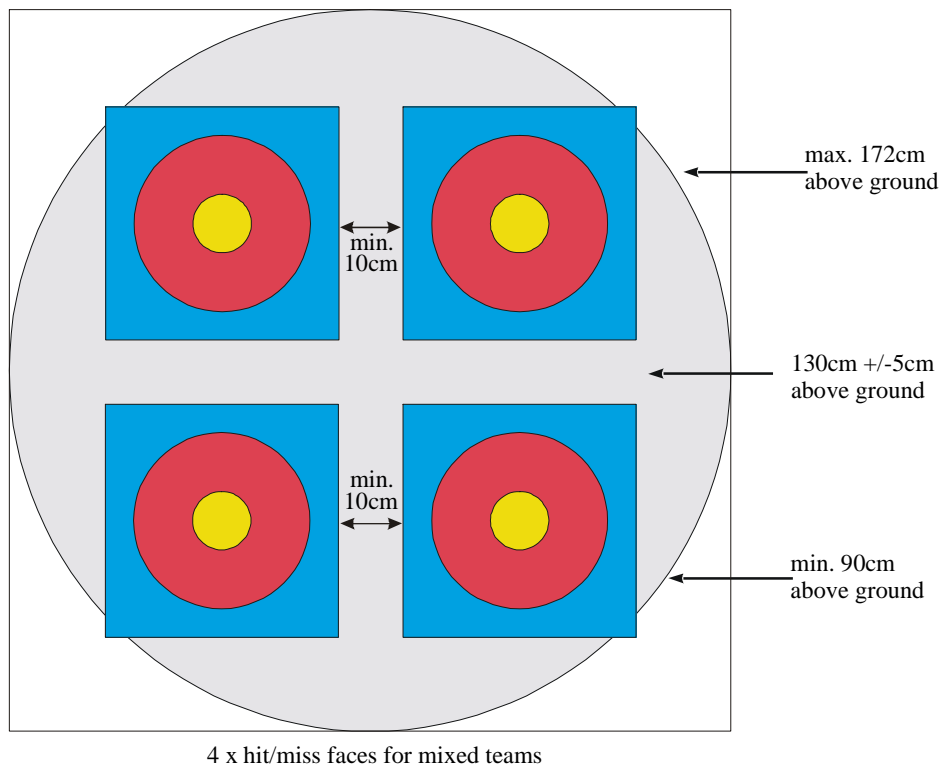
Articles 7.2.1 et 7.2.2



Hit/Miss - Elimination Round



Hit/Miss - Finals Round

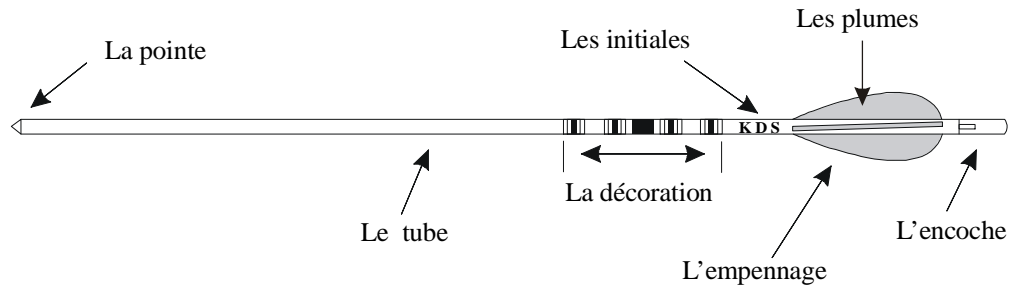


APPENDICE 2

EQUIPEMENT DES ARCHERS

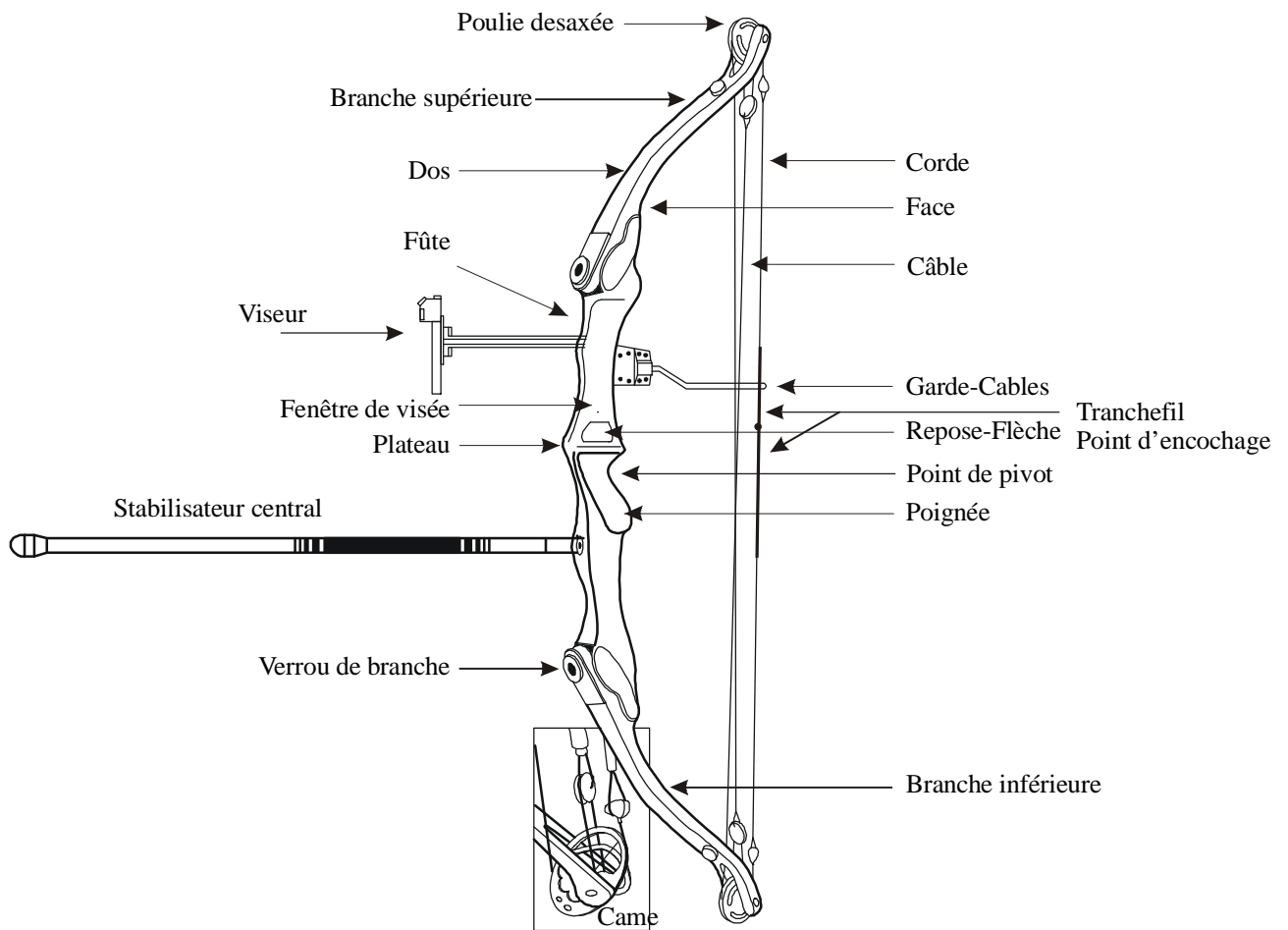
1. UNE FLECHE

Article 7.3.1.7



2. ARC A POULIES

Article 7.3.3



3. ARC CLASSIQUE

Article 7.3.1

